

Revue du Tiers-Ordre

ET DE LA TERRE-SAINTE

*Publiée par les RR. PP. Franciscains, à Montréal
et honorée de la bénédiction des SS. Pontifes*

LÉON XIII ET PIE X

XXV^e ANNÉE. N^o VIII

AOUT 1909

HOMMAGE

AU

SERAPHIQUE PATRIARCHE

EN L'HONNEUR DU VII^e CENTENAIRE

DE L'INSTITUTION DE SON

PREMIER ORDRE

1209-1909

O PATRIARCHE DES PAUVRES, O FRANÇOIS

DE LA MILICE SÉRAPHIQUE

LA VIVANTE RÈGLE ET LE LÉGISLATEUR

De l'humble lignée des mineurs

LE PÈRE TRÈS AIMANT

Et d'un troupeau choisi

LE TRÈS VIGILANT PASTEUR

ASSISTE TES ENFANTS QUI LUTTENT SUR LA TERRE

ÉCOUTE LA PRIÈRE DE TES FILS GÉMISSANTS

PROTÈGE TES GUAILLES DANS LE PÉRIL]

EXAUCE LES CRIS QUI S'ÉLÈVENT VERS TOI.



E
con
céli
l'Or
qua
Trè
reli
ciel
ner
Be
une
cite
san

LETTRES APOSTOLIQUES

par lesquelles

NOTRE TRÈS SAINT SEIGNEUR LE PAPE PIE X

déclare

L'ÉGLISE SAINTE MARIE DES ANGES DE LA PORTIONCULE

CHEF ET MÈRE DE L'ORDRE DES MINEURS

BASILIQUE PATRIARCALE

ET CHAPELLE PAPALE

ET RECONNAIT OU AUGMENTE SES DROITS ET PRIVILÈGES

PIE X PAPE

POUR PERPÉTUELLE MÉMOIRE



LE Seigneur Tout puissant et Miséricordieux qui répand sur toute la terre la grâce céleste comme une salubre rosée a pourtant choisi dans les très sages conseils de sa Providence quelques endroits plus saints où cette même grâce comme d'une source perpétuelle, coule à flots pour l'avantage du peuple chrétien.

Entre ces illustres sanctuaires, personne ne doute qu'il ne faille compter celui de Sainte Marie des Anges ou de la Portioncule, célèbre en Italie et dans l'Eglise parce qu'il fut le berceau de l'Ordre franciscain. Construit sous le pontificat du Pape Libère par quatre pèlerins qui y déposèrent un fragment du tombeau de la Très Sainte Vierge rapporté par eux de Jérusalem avec d'autres reliques insignes, le souvenir de l'Assomption de Marie, élevée au ciel par les anges du sépulcre où on l'avait déposée, lui fit donner le nom de Sainte Marie des Anges. Plus tard, l'an 511, saint Benoît, patriarche des moines d'Occident, le restaura et lui assigna une modeste portion de terrain d'où son nom de Portioncule. Les citoyens d'Assise entourèrent toujours de leur dévotion ces lieux sanctifiés par la vie d'un grand nombre de moines et d'ermites, et

l'on rapporte même que Pica, la mère du Bienheureux François, y obtint la grâce de cette maternité.

Aussi François eut dès sa prime jeunesse une grande affection pour ce lieu, mais il l'aima surtout qu'il l'eût reconstruit et orné. C'est là qu'à l'appel de Dieu il posa les fondements de son Ordre des Mineurs ; là qu'il conçut cette divine règle d'une vie pénitente, soumise et apostolique que peu après notre Prédécesseur Innocent III instruit par un songe où il avait vu François soutenir le Latran en ruine, confirma de son Autorité Apostolique, le 16 avril 1209. C'est dans ce même sanctuaire où le Premier Ordre avait pris naissance, qu'en imposant le rude habit de sa religion à la noble vierge Claire d'Assise, François institua la sainte famille des moniales franciscaines. Là eurent lieu les premiers chapitres de l'Ordre ; là fut présentée au saint Patriarche cette très célèbre vision du divin Sauveur et de sa douce Mère, d'où naquit l'indulgence de la Portioncule.

Et ce sanctuaire qu'il avait tant aimé, qu'il avait illustré par tant de miracles, le Saint sur son lit de mort le recommandait à ses frères : « N'abandonnez jamais ce lieu, mes fils, disait-il, car il est vraiment saint ; c'est la maison du Christ et de sa Mère. » Aussi ordonna-t-il que son cœur y fut déposé sous l'autel de la Vierge comme pour signifier que là était le lieu qu'il aimait par-dessus tout au monde. Et il voulut y achever sa course, y bénir ses frères une dernière fois ; enfin désireux de se dissoudre pour être avec le Christ, il y rendit paisiblement son dernier soupir.

Après que le Saint fondateur eut quitté cette vie, et que son corps fut déposé dans la très noble basilique d'Assise, le concours du peuple, sans que pussent l'interrompre les siècles, continua de se porter à la Portioncule. Chaque année des hommes de toute condition, princes étrangers, nobles, rois et empereurs y affluèrent pour y gagner l'Indulgence, et de nos jours encore, l'immense Temple est incapable de contenir les foules qui s'y pressent au jour fixé pour l'obtention de cette faveur.

Les Pontifes Romains nos Prédécesseurs n'ont pas dédaigné d'honorer le sanctuaire : Grégoire IX, Innocent IV, Clément IV, Honorius IV, Benoît XI, Urbain VI et Boniface IX s'y rendirent en pèlerinage et demeurèrent dans le Couvent attenant, comme s'ils eussent voulu non seulement témoigner de leur vénération pour cette sainte maison, mais encore la remplir de la Majesté Pontificale.

Cette même Portioncule a vu Pie II, Sixte IV, Jules II, Clément VII, Paul III et Pie VII qui, revenant d'exil, y célébra l'auguste sacrifice le 25 mai 1805. Enfin, dans des temps plus rapprochés encore, les papes Grégoire XVI et Pie IX ont daigné honorer de leur visite l'église des Anges. Mais il convient particulièrement de rappeler que saint Pie V eut à cœur de faire de la Portioncule un lieu d'admirable richesse et d'incroyable beauté, et que Grégoire XVI releva, en 1840, l'église renversée par un tremblement de terre et eut soin qu'elle fût ramenée à sa vénérable splendeur.

Les mêmes Pontifes Romains, nos prédécesseurs, ont veillé avec un soin jaloux, à ce qu'en ces lieux où François reçut l'esprit de grâce et jeta les fondements de son Ordre, la Règle qu'il institua et qu'approuva le Saint Siège fût saintement gardée, et aussi que les glorieuses traditions de la Portioncule fussent inviolablement suivies. Leur sollicitude alla même jusqu'à défendre par de solennels décrets, qu'on bâtit autour du sanctuaire et du couvent, et jusqu'à veiller à la conservation des voies et des aqueducs.

Enfin, tandis qu'en temps de Jubilé toutes les concessions d'indulgences sont ordinairement suspendues, ils n'ont jamais voulu que cette loi fût appliquée à une indulgence concédée par le Seigneur lui-même. Bien plus, ils n'ont point cessé d'enrichir cette maison de grâces et de trésors spirituels, et l'ont rendue fameuse entre toutes par les diverses indulgences plénières qu'ils y ont attachées ; entre autres, celles d'Innocent XII du 18 août 1695 et de Pie IX, de sainte mémoire, de l'année 1840...

Or, comme le 16 du présent mois d'avril reviendra pour la septième fois le jour vénérable à toute la famille séraphique où le saint Père François fit profession de la Règle de son Ordre entre les mains du Pontife Innocent III qui la confirma de son approbation, le Ministre général du dit Ordre, en son nom et en celui de tous ceux qui sont commis à son gouvernement, nous a instamment prié de profiter de cette heureuse circonstance pour élever la Basilique de la Portioncule à la dignité de Basilique Patriarcale de notre Autorité Apostolique. Et nous qui savons combien cette célèbre église, glorieuse par ses souvenirs, illustre par ses prodiges, est chère à l'Ordre des Frères Mineurs qui la regarde comme son berceau, nous avons résolu d'exaucer ces prières pour autant qu'il nous est possible dans le Seigneur.

C'est pourquoi, poussé par notre dévotion envers Saint François, et voulant donner à tout l'Ordre des Frères Mineurs dont nous sommes le patron et le protecteur un gage singulier et excellent de notre faveur, de notre propre mouvement, science certaine et mûre délibération, par la vigueur des présentes nous décrétons que pour les raisons énoncées et principalement les glorieux souvenirs des fastes franciscains, l'église de sainte Marie des Anges de la Portioncule, située au diocèse d'Assise doit être en droit appelée Chef et Mère de l'Ordre des Mineurs, tout comme la Basilique d'Assise où repose le corps du bienheureux François qui fut décorée du même titre par nos Prédécesseurs Grégoire IX et Benoît XIV.

En outre, de notre même mouvement propre et par la plénitude de notre puissance, en vertu des présentes, nous érigeons la dite église en Basilique Patriarcale et Chapelle Papale et la décrétons telle d'aujourd'hui à perpétuité à l'instar de celles qui existent dans notre ville de Rome ou hors ses murs. Et la dite Basilique, ainsi que le Couvent attendant, nous les soumettons par les présentes et par notre autorité apostolique à notre domaine, juridiction et patronage, et à ceux de nos successeurs, en laissant toutefois l'usage perpétuel et la garde aux Frères Mineurs de la Province séraphique. Nous ordonnons cependant que le Ministre de cette Province y établisse sa résidence, et qu'avec le Custode, il veille personnellement et efficacement à ce que la dite Basilique reste digne du très haut titre qui lui a été conféré. Nous voulons aussi qu'une redevance d'une livre de cire blanche soit soldée chaque année à la Chambre apostolique; qu'un trône et un autel soient élevés dans la Basilique pour notre unique et exclusif usage, selon les coutumes et rites de la sainte Eglise; et que mention du privilège par nous accordé soit faite dans les leçons de l'office divin.

Nous confirmons de plus toutes les concessions d'indulgences dont nos Prédécesseurs ont enrichi ce glorieux sanctuaire, ainsi que les privilèges, prérogatives, libertés, exemptions, indulgences, et autres faveurs, selon le droit, les innovant au besoin par ces lettres valables à perpétuité.

Nonobstant etc. . . .

Donné à Rome près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, en la solennité de la Résurrection du Seigneur, le 11 avril 1909, de notre Pontificat l'année sixième.

R. Card MERRY DEL VAL
Secr. d'Etat.

LETTRES APOSTOLIQUES
DE N. S. P. LE PAPE PIE X

AU MINISTRE GÉNÉRAL DE TOUT L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS
A L'OCCASION DU VII^e CENTENAIRE
DE LA FONDATION DE L'ORDRE

A NOTRE CHER FILS DENIS SCHULER
MINISTRE GÉNÉRAL DE TOUT L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS
PIE X, PAPE

CHER FILS : SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE



EST avec raison que vous avez statué de célébrer par une fête solennelle la fin du septième siècle écoulé depuis que le bienheureux François par sa profession religieuse a heureusement posé les fondements de votre Ordre.

Considérant cette longue suite d'années, il est juste que vous rendiez de saintes actions de grâces à Dieu qui a toujours couvert d'une particulière bénédiction le Petit Pauvre d'Assise et sa lignée ; il est convenable de vous remplir d'allégresse puisque son institut, loin de sentir les atteintes de la vieillesse s'étend avec la vigueur de la jeunesse sur toute la terre ; il est enfin utile et fructueux de méditer vos fastes domestiques, et les mérites et les vertus de vos ancêtres. Sachez donc qu'à Nous même ces fêtes sont agréables, d'autant plus qu'elles nous donnent occasion de témoigner non seulement de quelle bienveillance nous sommes affecté à votre égard, mais aussi combien nous attendons de vous dans la cause du salut de tous. Et en effet les institutions franciscaines, dès leur origine, ont engendré dans l'Eglise une telle ardeur de bien faire qu'il serait interminable de tout rapporter. Il est absolument notoire qu'aux âges passés, alors que dans le peuple le sens et l'esprit chrétiens s'étaient émoussés, sur l'ordre providentiel de Dieu, François, marqué de la ressemblance de Jésus crucifié, porta secours, en rappelant les hommes par la parole et l'exemple à la sagesse de la

Croix. Homme pleinement admirable ! qui aimait comme une épouse la sainte pauvreté, mettait la joie parfaite dans le support des outrages et des coups et voulait que lui et ses disciples se considérassent comme les moindres de tous les hommes ; qui était si débordant d'amour divin qu'il embrasait dans un tendre sentiment de fraternité toutes les créatures de Dieu !

Aussi, avec plus de succès que point d'autres peut-être, depuis l'âge apostolique, les œuvres de François ont-elles refoulé l'esprit du monde : car on vit à leur influence se réveiller le goût des biens célestes et impérissables, s'apaiser partout les désirs de posséder les biens instables et caducs, de dominer sur les autres, et de jouir des plaisirs coupables ; on vit le peuple garder plus diligemment les lois divines ; on vit la beauté de la perfection chrétienne, révélée dans ce très saint homme, séduire une multitude d'âmes et les attirer à embrasser son genre de vie.

Elle était née, se réclamant du Patriarche d'Assise, cette famille de frères qui depuis, des retraites de l'humilité et des âpretés de la pénitence, a doté le peuple chrétien de si nombreux et si nobles pasteurs, docteurs, hérauts de l'Évangile, martyrs de la Foi... et le ciel de tant de citoyens !

Une autre famille suivit la première. Race de vierges vouées à Dieu qui d'abord dans le secret sacré des cloîtres exhala autour d'elle la bonne odeur du Christ, et qui plus tard dans la lumière de la vie active donna au ministère sacerdotal l'appui de son dévouement.

Enfin parut un Troisième Ordre merveilleusement adapté à la restauration des saintes mœurs dans le monde chrétien, puisque recevant les deux sexes, il n'exclut aucun état de vie, aucune condition : heureusement offert à tous ceux qui ne pourraient, n'y étant pas appelés de Dieu, suivre François dans ses cloîtres, et qui voudraient cependant à sa suite, par la pratique de leurs devoirs d'état, marcher vers le ciel. Et en effet, aussitôt que cet institut se fut répandu dans l'Italie et les régions voisines, renaquit aussi le culte public et privé des vertus chrétiennes ; et par la suite où qu'il ait fleuri, il a porté les mêmes fruits. Si bien que si François n'eût pas fait autre chose dans l'Église, pour celle-là seule il aurait le droit d'être compté parmi les hommes qui ont le mieux mérité d'Elle.

Aussi nous souhaitons de Dieu et nous lui demandons qu'il



SA SAINTETÉ PIE X

I
c
l
c
F
c
F
l
d
r
t
r
T
le
c
e
m
pl
es
ét
m
de
ex
re
N
pa
ou
au
in
pu
sui
pri

daigne rendre fructueuses pour toute la race du Patriarche d'Assise les prochaines fêtes séculaires, et nous avons confiance que nos désirs et nos vœux, par l'intercession de saint François, seront exaucés ; mais surtout nous lui demandons que ces solennités aient pour résultat d'accroître le nombre des Tertiaires ; car, quoi de plus désirable, aux temps où nous sommes, alors que dans la vie familiale, dans les rapports des citoyens et dans l'administration des choses publiques, l'oubli et le mépris des institutions chrétiennes vont croissant, quoi de plus désirable, disons-nous, que croisse en proportion cet Ordre qui dans toutes les classes de la société infusera l'esprit chrétien de sagesse et de discipline ?

C'est donc à bon droit que notre Prédécesseur, Léon XIII, d'heureuse mémoire, a apporté tant de soin et de diligence à la restauration du Tiers-Ordre Franciscain dont il a même sagement tempéré les lois. Et nous, saisissant cette excellente occasion, nous reprenons avec plus d'insistance ce projet de notre Prédécesseur : Tous, tant que vous êtes qui avez à cœur la gloire de François et le salut des âmes, nous vous exhortons avec instance d'avoir beaucoup de zèle pour que le grand nombre s'enrôle dans le Tiers-Ordre, et pour que ceux qui y sont se montrent vrais disciples d'un tel maître.

Et pour que cette solennité se célèbre plus heureusement et avec plus d'éclat, du trésor des indulgences dont la dispensation nous est confiée nous accordons libéralement les suivantes qui pourront être gagnées dans toutes les églises des trois Ordres où se feront, en mémoire de cet événement, des prédications, des neuvaines ou des triduums de prières : pour ceux qui assisteront à quelqu'un de ces exercices, 700 jours d'indulgence ; pour ceux qui les auront régulièrement suivis, une indulgence plénière, aux conditions ordinaires. Nous accordons de plus la faculté de donner une fois la bénédiction papale sur ceux qui leur sont commis, aux supérieurs des couvents ou missions des Frères Mineurs, aux directeurs des Fraternités, aux chapelains des moniales et religieuses franciscaines de tout institut, et aussi des tertiaires vivant en communauté.

Et nous concédons que de ces indulgences et bénédictions papales puissent jouir les religieuses franciscaines cloîtrées qui ne pouvant suivre les exercices publics feront cependant dans leur oratoire privé une neuvaine en l'honneur du séraphique Législateur.

Comme gage de la divine miséricorde, comme témoignage de notre paternelle charité, nous vous accordons, à vous cher fils, et à tous et à chacun de ceux que vous gouvernez, très affectueusement, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 25 avril 1909, de notre Pontificat l'an sixième.

PIE X PAPE

LETTRE DE S. S. PIE X

SUR LE TIERS-ORDRE

A NOTRE CHER FILS DENIS SCHULER

MINISTRE GÉNÉRAL DE TOUT L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS

PIE X, PAPE

TRÈS CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE



La principale gloire des membres du Tiers Ordre de Saint François a toujours été leur culte, tout de déférence et d'empressement, envers le Pontife romain ; en cela rien d'étonnant, étant donné l'éclatant exemple du très saint fondateur qui, comme il a aimé Jésus-Christ singulièrement, ne l'a cédé non p'us à personne dans son amour pour le Vicaire du Christ. Cet attachement des Tertiaires pour le Père commun de l'Eglise, s'est manifesté récemment par de multiples et éclatants témoignages, au cours de la cinquantième année de notre sacerdoce. En effet, tous ont fait la sainte communion à notre intention, et, dans l'ensemble, que de bonnes œuvres ont été accomplies en Dieu, à l'égard du prochain, pour que le mérite nous en fût appliqué ! Avec quel zèle, pour subvenir à notre pauvreté, des aumônes ont été recueillies selon les moyens de chacun. Assurément tout cela nous a été, comme de juste, fort agréable ; aussi désirons-nous que vous apportiez vos soins à remer-

cier, en notre nom, tous ceux qui ont donné de si bonnes preuves de leur piété à notre égard.

Faites-leur bien comprendre que rien ne nous sera plus doux ni plus agréable que de les savoir exacts observateurs des règles de leur Ordre : car par là ils apporteront un précieux appui à cette restauration de toutes choses dans le Christ, qui est, depuis les débuts de notre Pontificat, notre constante préoccupation. Les tendances alarmantes de l'époque actuelle nous inquiètent : tant de gens oublient la sagesse chrétienne ou s'en dégoûtent que de nouveau, ô infamie ! on voit se répandre les principes et les institutions honteuses de l'antique paganisme, et qu'une perversion complète menace la société domestique, les relations sociales et l'administration des affaires publiques. Il est de toute nécessité qu'ils accourent s'opposer à de si grands maux tous ceux qui ont à cœur de converver au genre humain les bienfaits de la rédemption divine. Il faut qu'ils s'efforcent de ramener les dévoyés, sinon par l'apologie de la vérité, à quoi tous ne sont pas aptes, du moins par la pratique de la vertu ; car les exemples ont une puissance de persuasion merveilleuse, surtout si, à la lumière de la bonne conduite, s'ajoute le zèle intelligent de la charité chrétienne. Or, en ce genre d'apostolat, les membres du Tiers-Ordre de la Pénitence doivent l'emporter sur tous ceux qui vivent au milieu des préoccupations du siècle. Saint François ne leur fait-il pas une loi d'observer avec une scrupuleuse fidélité les obligations attachées à la dignité de catholique ? Par conséquent, tout ce que les enfants de l'Eglise sont tenus de pratiquer, ils doivent, eux, l'accomplir avec une soumission plus religieuse encore, de sorte que, dans l'intimité familiale comme au grand jour dans la vie publique, ils soient pour les autres une leçon de vertus chrétiennes.

Plût au ciel que tous tant qu'ils sont, partout, (et grâce à Dieu, ils sont nombreux dans tous les rangs de la société), ils s'appliquent à remplir leurs devoirs avec le zèle que réclament les circonstances ; et qu'ainsi un pas soit fait vers l'heureuse transformation tant désirée de toutes choses. C'est pour cela, c'est parce qu'il en espérait ce fruit de bien commun, que notre illustre Prédécesseur a restauré le Tiers-Ordre franciscain. Et nous, héritier de cette espérance, nous sommes convaincu que ce qu'il a établi mérite d'être développé par tous les moyens. Aussi, cher Fils, redi-

tes aux Tertiaires nos paroles ; rappelez-leur avec instance ce qu'exigent d'eux et leur propre utilité et le salut des autres ; exhortez-les à se conduire de telle sorte qu'ils puissent réaliser, avec l'aide de Dieu, l'attente que l'Eglise et nous avons fondée sur eux.

En outre, assurez-les de notre bienveillance et de notre affection singulières. Voulant en fixer le souvenir par un monument durable, *Nous statuons que toutes les faveurs que le premier et le deuxième Ordres tiennent de la munificence pontificale, ainsi que les mérites spirituels de leurs œuvres soient, à perpétuité, communiqués à tous les Tertiaires sans exception à quelque institut qu'ils appartiennent, pour le temps de leur vie et le moment de leur mort.* Et nous vous chargeons de communiquer cette nouvelle à ceux qu'elle concerne.

Comme gage des divines largesses et de notre bienveillance, à vous, cher Fils, et à tous les Tertiaires franciscains nous accordons très affectueusement la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 5 mai 1909, la sixième année de Notre Pontificat.

PIE X, Pape.

RESCRIT

de Notre Seigneur le Pape

Pie X

CONCERNANT LA COMMUNICATION DES INDULGENCES

ET FRUITS SPIRITUELS ENTRE LES TROIS ORDRES

BIENHEUREUX PÈRE

Frère Denis Schuler, ministre général de tout l'Ordre des Frères Mineurs, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, expose ce qui suit :

Votre Sainteté a daigné statuer dans des lettres accordées au suppliant le 5 du présent mois de mai : « qu'à toutes les indul-

« gences pontificales et fruits spirituels de bonnes œuvres que
 « perçoivent les familles sérâphiques du Premier et Second Ordres
 « participent les Tertiaires franciscains de l'un et l'autre sexe et
 « de tout institut, dans la vie et dans la mort. » Et maintenant que
 les Tertiaires sont heureusement enrichis de cette très ample communication d'indulgences et fruits spirituels, il semble convenable que les membres du Premier et du Second Ordres entrent réciproquement en participation des indulgences et fruits spirituels des Tertiaires.

C'est pourquoi le suppliant ose humblement prier Votre Sainteté afin que selon la b nignit  apostolique, Elle daigne accorder que tous ceux qui combattent sous l' tendard de Saint Fran ois   quelque Ordre ou   quelques famille de l'Ordre qu'ils appartiennent puissent jouir   perp tuit  de cette mutuelle communication d'indulgences et de fruits spirituels.

Pour cette gr ce etc. . .

FR. DENIS SCHULER, O. F. M
 Min. Gen.

Juxta preces perlibenter in Domino.

Selon la demande, et tr s volontiers dans le Seigneur, Nous voulons qu'il soit fait.

Le 17 mai 1909.

PIE X, PAPE



LETTRE ENCYCLIQUE

DU

RÉVÉRENDISSIME PÈRE MINISTRE GÉNÉRAL

CONCERNANT LA CÉLÉBRATION DU VII^e CENTENAIRE

DE LA FONDATION DE L'ORDRE

FRÈRE DENIS SCHULER

ANCIEN MINISTRE DE LA PROVINCE SAINTE-ÉLISABETH DE THURINGE

CONSULTEUR DE LA S. CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

MINISTRE GÉNÉRAL DE TOUT L'ORDRE DES FRÈRES MINEURS

ET HUMBLE SERVITEUR DANS LE SEIGNEUR

A nos vénérables et très chers dans le Christ

les Pères, Frères, Moniales et autres qui, par toute la

terre, sont soumis à notre obédience et juridiction,

consolation dans l'Esprit Saint

et Séraphique Bénédiction



UN cœur joyeux, Frères très aimés, nous rendons à Dieu d'insignes actions de grâces pour cet immense bienfait qu'il nous accorde de pouvoir assister au VII^e centenaire de l'Ordre. Et certes les raisons ne manquent point à nos âmes reconnaissantes de se réjouir en Dieu si nous nous rappelons, même sans y insister — et la véhémence de tant d'orages et de tempêtes — et la violence de tant de persécutions et de suppressions qui sans cesse depuis sept siècles conjurent la ruine de l'Ordre Séraphique. Car voici que par la protection divine, l'Ordre vit encore et fleurit et s'accroît !

Une autre raison non petite de rendre grâces au Dieu très haut et très bon et de nous réjouir nous est fournie par le fait que ce très favorable événement qui nous remémore les innombrables bienfaits que l'Eglise et les âmes ont retirés de la fondation de notre Ordre, est célébré par le successeur de l'illustre Fondateur,

réunissant autour de lui et le Définitoire général et les Ministres de toutes les Provinces, dans les lieux mêmes où cet Ordre a pris naissance.

Le Souverain Pontife Pie X, de notre Ordre le très auguste Protecteur, par les trois documents ci-dessus transcrits a sans mesure augmenté et comblé notre allégresse. Il nous avait d'ailleurs daigné promettre cette grâce, au mois de novembre dernier, alors qu'à l'occasion de son jubilé sacerdotal la foule des fidèles et les religieux de tout institut se faisant un devoir de l'approcher pour lui présenter leurs vœux et leurs dons, nous avons nous-même, selon le devoir de notre charge, fait ce que tous faisaient. Qu'il nous fut agréable de pouvoir accomplir cet acte personnellement ! Ce fut le 5 novembre, dans l'audience particulière qui nous fut accordée, à nous et à notre Définitoire général.

Nous présentâmes à Sa Sainteté, au nom de tous les Frères et Sœurs de la triple famille qui nous reconnaît pour son Chef, une adresse où les présages de prospérité et de bonheur, les vœux de nos cœurs, la pleine soumission de nos esprits et l'assurance de nos ferventes prières offertes à Dieu pour la conservation de sa précieuse existence, étaient exprimés. Nous lui renouvelâmes aussi notre pleine adhésion d'esprit et de volonté à la condamnation des erreurs réprouvées par lui dans ses récentes Encycliques et Décrets, lui déclarant que ces documents pontificaux seraient regardés par tous les Fis de saint François comme le programme de leurs études : « Les « Frères Mineurs, disions-nous, se souvenant de l'Esprit de l'Institut « Séraphique qui dans tous les temps a pris la défense de la Chaire « de Saint Pierre, protestent en cette bienheureuse circonstance « qu'ils auront à l'avenir encore plus de foi, encore plus de zèle. « Ils seront donc avec Votre Sainteté et pour Votre Sainteté, Vos « pensées et Vos doctrines seront nôtres, nôtres aussi Vos œuvres et « Vos paroles : selon que Vous, Père Saint, approuvez ou condamnez, « nous aussi nous approuvons ou condamnons ! »

En même temps, nous lui remettions l'obole de la charité séraphique que nous avons recueillie dans tout l'Ordre et particulièrement parmi nos Tertiaires du monde entier ; et nous lui parlions de notre intention de célébrer à Assise le Chapitre général et le VII^e Centenaire de l'Ordre, lui demandant pour l'heureux succès de ces affaires sa bénédiction très auguste de Protecteur.

L'âme remplie d'allégresse, le Souverain Pontife daigna recevoir nos vœux avec bénignité, nous remercier et offrir ses remerciements à tous les donateurs de notre obole, se montrer heureux de nos protestations contre les doctrines modernistes et nous promettre avec une paternelle bonté de nous adresser des Lettres Apostoliques sur le sujet de nos fêtes de famille.

Et comme nous exprimions à Sa Sainteté notre gratitude pour sa bienveillance et pour tout ce qu'elle avait daigné faire pour l'Ordre : « C'est plutôt à Nous, répondit-elle, de remercier cet Ordre, dont Nous avons accepté, dans notre singulière bienveillance à son égard, d'être le Protecteur, de tout ce que dans le monde il opère pour le bien de l'Eglise et la gloire de Dieu. »

Sa Sainteté s'entretint ensuite avec une paternelle familiarité avec les Pères du Définitoire et accorda à tout l'Ordre, aux Frères, aux Sœurs et aux Tertiaires, la Bénédiction Apostolique que nous vous communiquons de grand cœur.

Les trois admirables monuments qu'en témoignage de sa bienveillante gratitude à l'égard de l'Ordre Sa Sainteté a élevés ont de beaucoup dépassé nos espérances.

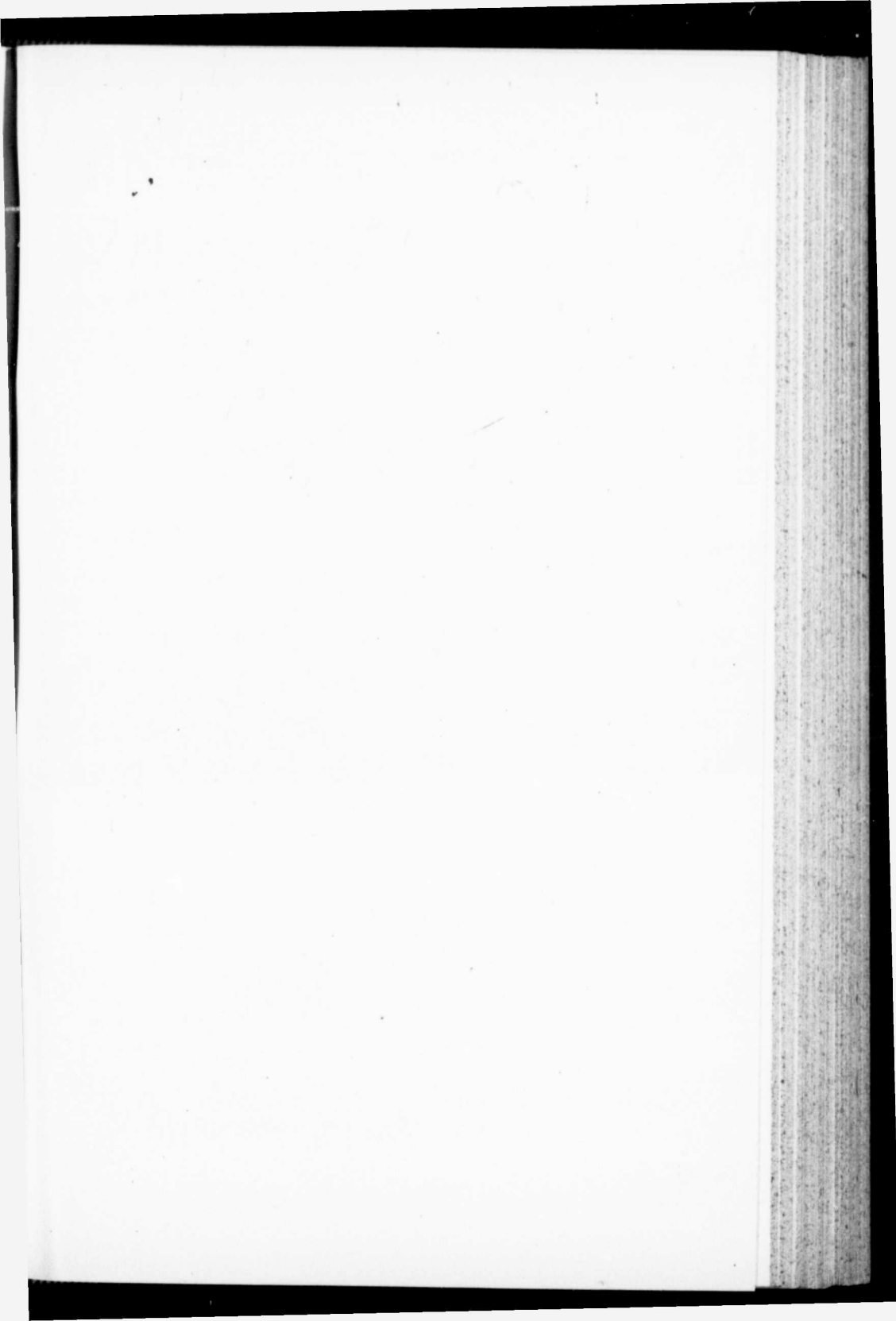
Le PREMIER concerne l'église Sainte Marie des Anges de la Portioncule, déclarée CHEF ET MÈRE DE L'ORDRE DES MINEURS, élevée à la dignité de BASILIQUE PATRIARCALE ET CHAPELLE PAPALE, confirmée et enrichie dans ses DROITS ET PRIVILÈGES.

Le SECOND concerne les fêtes du septième centenaire, à l'occasion desquelles sont concédées de célestes faveurs.

Le TROISIÈME enfin concerne l'Ordre Vénérable de la Pénitence que notre Très Saint Seigneur Pie X entoure de la même bienveillance que son prédécesseur de sainte mémoire Léon XIII.

Donc, Frères très aimés, pour répondre à l'attente de Sa Sainteté, efforçons-nous de faire servir la célébration du VII^e centenaire à la gloire de Dieu et au salut des âmes selon que votre zèle vous l'inspirera et que les circonstances le permettront. Vous instituerez des triduums ou des neuvaines de prédications et de dévotions, afin que les fidèles en retirent l'abondance des célestes richesses et trésors que le Souverain Pontife, avec tant de charité et de clémence, a départis à ceux qui rempliraient les conditions prescrites.

Et bien que les solennités séculaires de notre Ordre intéressent tous les peuples et toutes les nations qui, depuis sept cents ans, ont tiré





RME PÈRE GÉNÉRAL DENIS SCHULER

t
i
c
é
c
r
é
b
d
p
c
s
E
ti
pè
da
ha
et
re
de
Sa
l'a
me
leu
dés

de lui tant d'utilité et de bienfaits, cependant elles nous touchent plus particulièrement, nous, les enfants de cette famille. De même donc qu'elles nous apportent une excellente occasion de nous réjouir dans le Seigneur, elles nous pressent aussi d'exciter en nous de plus en plus l'esprit du véritable Frère Mineur, et d'en acquérir chaque jour une plus grande perfection.

Que serait en effet un Ordre sans son esprit particulier ? Un corps sans vie, et je ne sais quoi d'informe, d'inerte — autant dire de mort !

Nous devons d'autant plus exciter en nous l'esprit séraphique que l'esprit du monde actuel est entièrement voué au mal : il ne goûte que la haine, l'égoïsme, les choses terrestres et l'indiscipline.

Opposons-lui l'esprit de notre Séraphique Père tel que notre Règle nous le fait connaître, et il n'aura pas moins d'efficacité à notre époque qu'aux âges passés.

Cet esprit, à l'égard du prochain est *un esprit d'édification et de bon exemple* : « Quand les frères vont par le monde... qu'ils soient doux, pacifiques et modestes, pleins de mansuétude et d'humilité, parlant à chacun selon les convenances... »

A l'égard de nous-mêmes, c'est *un esprit d'oraison* : « Attentifs à ceci : qu'ils doivent surtout désirer posséder l'esprit du Seigneur et sa sainte opération et toujours prier à Dieu avec un cœur pur... Et... qu'ils ne laissent point éteindre l'esprit d'oraison et de dévotion auquel toute chose temporelle doit céder. »

Mais il est principalement *un esprit de pauvreté* : « Comme des pèlerins et des étrangers dans ce siècle, que les Frères servent Dieu dans la pauvreté et l'humilité. Car telle est la sublimité de la très haute pauvreté, qu'elle vous institue, mes très chers Frères, héritiers et rois du Royaume des cieux et vous détache des choses passagères... Qu'elle soit donc votre partage, celle qui conduit dans la terre des vivants... » Et ailleurs : « Gardons la pauvreté et l'humilité et le Saint Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme nous l'avons fermement promis. »

A l'égard de l'Ordre, cet esprit est un esprit *d'obéissance sans mesure* : « Que les Frères se souviennent que pour Dieu ils ont renié leur propre volonté » ; de *travail* : « Qu'ils travaillent fidèlement et dévotement » ; de *amour* : « Qu'ils se montrent réciproquement qu'ils

sont d'une même famille, car chacun, plus diligemment que ne fait une mère pour son enfant, doit aimer et nourrir son frère en religion. » Tout cela doit ranimer notre amour à l'égard de l'Ordre lui-même d'autant plus intensément que nous en recevons à chaque instant plus de bienfaits pour nous et pour les autres.

Mais qu'à l'égard de l'Eglise particulièrement l'esprit des Frères Mineurs soit un *esprit d'amour tout singulier* : en vertu de notre profession, le Ministre général de l'Ordre est spécialement lié d'obéissance au Souverain Pontife, et l'Ordre lui-même doit demander un des Seigneurs Cardinaux de la Sainte Eglise, qui lui serve de gouverneur, protecteur et correcteur. Et ainsi puisque, à raison de la règle que nous professons nos Frères doivent toujours rester assujettis aux pieds de cette même Sainte Eglise Romaine, et inébranlables dans la foi catholique, l'illustre esprit séraphique fait des Frères Mineurs les soldats de la sainte Eglise, les champions infatigables et vigilants de tous ses droits contre les puissances de ce monde, par la doctrine, par la parole et par les œuvres, et s'il le faut par l'effusion du sang. Et tels, en effet, l'histoire l'atteste, ont toujours été les vrais disciples de la Règle : ils ont porté l'Eglise sur leurs épaules, ils s'en sont montrés, les invincibles défenseurs.

Mais comme ces dons, Frères très chers, soit en nous soit dans les autres, doivent descendre du Père des lumières, que vos incessantes prières montent à cet effet vers Dieu.

Priez le Seigneur pour Notre Très Saint Seigneur le Pape Pie X, très aimé et très vigilant protecteur de notre Ordre, afin que Dieu le conserve à son Eglise sainte et à l'Ordre des Mineurs pour de longues années.

Priez pour la Sainte Eglise, notre Mère ; pour les évêques, les prêtres, le clergé séculier et régulier ; que partout et toujours la paix règne entre les nations, afin que l'observance de la discipline chrétienne et de la vie régulière fleurisse, afin que tous enfin méritent de jouir des éternelles félicités.

Priez aussi et surtout pour tout l'Ordre Séraphique pour qu'y revive l'esprit du Séraphique Père par une vigoureuse observance, et que l'union des âmes y règne à jamais.

Priez enfin pour nous, afin que nous puissions, dans la mesure de l'humaine fragilité, dignement et sagement porter le fardeau si lourd imposé à nos épaules, pour la plus grande gloire de Dieu,

l'honneur et la prospérité de l'Ordre Séraphique, l'utilité et le salut éternel de tous nos Frères.

Nous-même, pour Vous, Frères très chers, Nous prions continuellement et toujours nous prions Dieu et la Bienheureuse Vierge Marie, l'immaculée et glorieuse Patronne de notre Ordre, afin que la *paix du Christ déborde dans vos cœurs.*

Enfin à vous tous, Frères et Sœurs des trois Ordres de N. S. P. S. François, par ses paroles mêmes nous vous accordons paternellement la Séraphique Bénédiction :

Dieu vous bénisse et vous garde !

Qu'il vous montre sa face et qu'il ait pitié de vous !

Qu'il tourne vers vous son regard et vous donne la paix !

Donné à Rome, de notre Collège Saint-Antoine, près du Latran, en la fête de l'Apparition de Saint-Michel Archange, le 8 mai 1909.

FR. DENIS SCHULKER
min. général.





NOUVELLES DE ROME



audience pontificale. — Le 8 juin le Souverain Pontife reçut en audience les Provinciaux de notre Ordre, qui, d'Assise, s'étaient rendus à Rome pour la circonstance. Le Saint Père paraissait très heureux et son visage respirait la bonne humeur et la santé.

Il commença par faire le tour de la salle donnant à chacun sa main à baiser et disant à l'un ou à l'autre quelque parole affectueuse. Puis ayant pris place sur son trône, il écouta la lecture d'une adresse où le R^{mo} Père Général protestait de la reconnaissance de l'Ordre pour les faveurs accordées à l'occasion du VII^e Centenaire, de sa soumission au Saint-Siège et de son amour pour la personne auguste du Vicaire de Notre-Seigneur : sentiments inculqués par le Séraphique Patriarche à ses enfants et qui n'ont pas cessé de les animer pendant sept siècles.

Le Souverain Pontife fit alors asseoir le R^{mo} Père à côté de lui et répondit en latin. Il remercia l'Ordre du dévouement qu'il avait gardé à l'Eglise et au Pontife Romain durant sa longue existence ; il recommanda l'unité ; car, dit-il « où est l'unité, là est la vérité ; où est la vérité, là est aussi la paix ; où est la paix, Dieu se trouve et par sa grâce tout prospère. »

Ensuite, il accorda aux provinciaux et aux gardiens la faculté de donner une fois la bénédiction papale à leurs sujets des trois Ordres. Après avoir béni les assistants, leurs familles, leurs œuvres, le Saint Père les admit de nouveau à lui baiser la main, puis il les congédia avec des paroles affectueuses.

Collège américain. — S. Exc. Mgr Falconio vient de nous arriver en vue du cinquantenaire de la fondation du collège de l'Amérique du Nord. Son Exc. est descendue à Saint-Antoine, à la Curie Généralice. Les Provinciaux qui y sont réunis, parmi lesquels il compte d'anciens collègues, ou de ses novices d'autrefois, lui ont fait fête.

Fondé par Pie IX pour l'éducation des élèves ecclésiastiques des Etats-Unis, le Collège s'établit dans une construction du xvi^e siècle qui avait été, jusqu'en 1822, un couvent de Dominicaines, et de 1822 à 1849 une maison de Visitandines. En 1849, il servit de caserne aux troupes françaises. L'établissement fut élevé par Léon XIII au rang de collège pontifical en 1884. Le premier recteur en fut Mgr MacCloskey ; actuellement c'est Mgr Kennedy, évêque titulaire d'Adrianopolis. Plusieurs évêques et bon nombre de prêtres, anciens élèves du Collège, sont venus des Etats-Unis avec Son Excellence Mgr Falconio, pour assister aux fêtes du cinquantenaire.

Franciscaines Missionnaires de Marie. — Le jour de la Trinité eut lieu à la Via Giusti, chez les Sœurs Franciscaines, une cérémonie de prise d'habit et de profession présidée par le T. R. P. Raphaël, qu'assistait le T. R. P. Colombar. Le T. R. P. Guy, provincial d'Aquitaine, adressa à l'assemblée quelques mots de circonstance. Ce n'était pas banal d'entendre les vœux formulés tantôt en français, tantôt en italien, tantôt en espagnol, tandis que le saint habit était sollicité par deux américaines.

Ce qui est curieux et touchant en même temps, c'est le nombre des *profugi* (1) qu'abrite encore la maison. Il y en a, à la Via Giusti, encore 200 dont bon nombre de jeunes filles que l'on occupe à différents travaux. Nous les avons vues, il y en a de mutilées ; une autre a perdu la raison en voyant périr 18 membres de sa famille dans les ruines. A Grotta-Ferrata sont les enfants au nombre d'une soixantaine, et pour en abriter d'autres encore, les Sœurs ont fondé une nouvelle maison aux environs de Rome, à Monte-Verde.

Neuvaine à Saint Antoine. — Le 4 juin commença la neuvaine préparatoire à la fête de Saint Antoine en notre couvent. Des affiches posées à peu près dans toutes les églises de Rome y

(1) C'est ainsi qu'on appelle les réfugiés de Messine.

invitaient la population. Les fidèles venaient nombreux, hommes et femmes, jeunes filles et vieillards, à l'exercice du soir. Le sermon y fut donné par un père de Terre-Sainte, le R. P. Pacifico ; suivait le salut solennel. La foule alternait avec les religieux dans le chant du *Si quis*, et l'on peut voir ici un échantillon de la foi romaine et la dévotion des Romains à saint Antoine de Padoue. Le matin, il y avait également beaucoup de monde aux messes, particulièrement à la messe de communion.

Enterrement des pauvres. — Passant hier en ville, je me rencontrai avec un cortège qui ne manque pas de surprendre un étranger. Une croix de bois suivie de deux files de pénitents, puis une douzaine de capucins sur deux rangs, le cierge à la main, et quatre pénitents portant sur leurs épaules un cercueil recouvert d'un pauvre drap funéraire. C'était un enterrement de pauvre. Les Capucins sont depuis de longues années chargés de ce service et c'est ainsi qu'ils conduisent les pauvres à leur dernière demeure. Pour cette œuvre, la municipalité leur donnait une rétribution annuelle. Le nouveau maire Nathan a trouvé que c'était une dépense inutile que celle destinée à l'enterrement des pauvres et il a supprimé la subvention. Les Capucins n'en continuent pas moins, gratuitement, leur œuvre de charité.

Ce cortège me touche d'autant plus que nous venions de rencontrer le défilé des cyclistes, automobiles etc. qui devaient aller à Paris féliciter le gouvernement français : parmi les manifestants paraissaient plusieurs chemises rouges de vieux Garibaldiens, la musique jouait la Marseille, la circulation était arrêtée et de nombreuses forces de police étaient sur pied. On dirait vraiment que le gouvernement italien tremble à la moindre manifestation. Il sent probablement qu'il est sur un volcan. Quel contraste avec ce cortège pacifique que nous rencontrons et avec ce que nous avons vu le matin au Vatican où tout respire la paix et la charité.

ROMANUS.

Vouloir ce que Dieu veut, c'est être fort ; ne vouloir que ce que Dieu veut, c'est être libre ; être libre et être fort, c'est être capable de tout.

MGR GAY



LES ANCIENS RECOLLETS

LE PÈRE JEAN D'OLBEAU

SES VERTUS : SON HUMILITE.

SA MORT

HUMILITÉ est la base indispensable de toute perfection ; elle est le lien le plus solide qui maintienne entre l'âme et Dieu l'union ineffable dont nous avons parlé. Dieu regarde avec complaisance la bassesse de sa servante ; il résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. L'humilité et la vérité sont sœurs, ou mieux encore, selon l'expression de sainte Thérèse, l'humilité c'est la vérité ; c'est-à-dire que l'humilité nous donne la vraie notion de ce que nous sommes. Par l'humilité nous constatons en toute franchise notre inclination vers le mal, notre incapacité pour le bien et nous concluons à la vérité de cette parole du Christ : « Sans moi vous ne pouvez rien faire. » Dès lors, si par la miséricorde divine, il y a en nous quelque bien, nous n'hésitons pas à l'attribuer à l'Auteur de tout bien. De plus, constatant avec déplaisir que, vile cendre et poussière que nous sommes, nous avons osé souvent nous croire quelque chose et même nous révolter contre Dieu, nous appelons sur nous, pour venger la gloire du Très-Haut, les opprobres et la réprobation des autres. Telle est l'humilité, tels en sont les fruits dans les âmes. Heureux qui sait trouver ce trésor, par lui il deviendra le maître de Dieu lui-même.

Le Père d'Olbeau avait bien compris toute l'importance de l'humilité, aussi s'efforça-t-il de l'acquérir ; et il y réussit. Écoutons-le exprimer à sa pénitente de prédilection, Anne de Pichery, son désir de l'humilité ; il lui écrit un jour de premier de l'an, fête de la Circoncision de Jésus : « Je vous prie très instamment, lui mande-t-il, de m'obtenir du divin Jésus qui s'est tant abaissé aujourd'hui pour nous, la vertu d'humilité ; je la désire et prétends m'y exercer cette année d'une manière toute particulière. Mais je suis si misérable que je ne mérite pas d'être exaucé et je m'y prends pour l'ordinaire si mal, que si je ne suis assisté d'ailleurs, je n'y arriverai point. Je vous conjure donc, par le soin que vous prenez de mon salut, de m'y aider de vos prières autant que vous le pourrez. Hélas ! je sais bien les obligations que j'ai d'être humble, et néanmoins je ne le suis point. . . Ne vous étonnez pas si je vous entretiens si souvent de l'humilité, je parle selon mon besoin et de l'abondance d'un cœur vraiment touché. »

Nous pouvons juger par cette lettre que le Père d'Olbeau possédait éminemment l'humilité. Mais voici encore quelques lignes de sa main qui nous révèlent la basse opinion qu'il avait de lui-même : « Vous me demandez, répond-il un jour à une personne, si j'aime bien Dieu, si je crois en charité ; mais je n'oserais vous en assurer, je crains au contraire de diminuer. En effet, je suis très misérable et nonobstant toutes les grâces que Dieu me fait et les bons désirs qu'il me donne, je retombe toujours fort lourdement. J'ai pourtant un grand désir de l'aimer : mais puisque je ne fais autre bien, du moins je pratiquerai l'humilité ; j'en ai toutes les occasions du monde. »

Le Père d'Olbeau « trouvait toujours, dit son biographe, beaucoup plus de perfections dans les actions des autres que dans les siennes et pensait qu'il n'y avait point d'homme au monde moins capable que lui de réussir en ce qu'il entreprenait. Il ne se trouvait aucune expérience de la vie spirituelle, ni la moindre disposition pour en acquérir, ayant, disait-il, l'esprit trop bas et trop grossier, et n'ayant ni mémoire pour retenir, ni jugement pour comprendre les choses de l'intérieur. Et cependant il ne faut que lire ses lettres et les ouvrages qu'il a composés, pour juger de ses belles lumières et de la haute élévation de son esprit... »

« Comme il ne regardait jamais dans ses actions que ce qu'il y

avait de moins parfait, il croyait toujours être l'homme le plus infidèle à répondre aux grâces de Dieu. »

Notre Récollet allait plus loin encore dans la pratique de l'humilité. Il ne craignait pas de faire connaître ses mauvaises inclinations, ses chutes même, afin de se faire mépriser. Et « lorsqu'après avoir publié, dit son biographe, ses mauvaises inclinations et les grands combats qu'il avait à soutenir pour se surmonter soi même, lorsqu'après avoir raconté ses chutes, il s'apercevait que ses paroles ne passaient dans les esprits que pour des effets de son humilité, il en avait de la peine et employait toute son industrie pour persuader le contraire ; il protestait que c'était la vérité même, qu'on ne devait pas croire qu'il dit les choses autrement qu'elles n'étaient et que de tous les hommes il était le plus infidèle à Dieu, le plus ingrat et le plus lâche. »

A cette âme si humble, le ciel ne ménageait pas les grâces et les faveurs. Et tandis que d'autres auraient trouvé et trouvent réellement dans ces privilèges une occasion d'amour-propre et de présomption parce qu'ils ne sont pas assez morts à eux-mêmes, le Père d'Olbeau « en devenait plus soigneux et plus humble. C'était dans ces moments heureux que ne pouvant retenir les soupirs de son cœur ni s'empêcher de verser des larmes, il proférait ces paroles : « Or sus ! c'est tout de bon qu'il faut commencer à bien faire. Plût au bon Jésus que ce fût pour ne jamais finir et que je puisse dire avec David : J'ai dit, je commence, et c'est un changement de la droite du Très-Haut ! Hélas ! il est assez bon ! ce ne sera que ma faute, si cela n'est point. . . » Enfin c'était alors qu'il s'anéantissait en lui-même, se trouvant indigne que le ciel lui fit aucune faveur et reconnaissant qu'il méritait au contraire toutes sortes de mauvais traitements.

Il est des âmes qui se découragent à mesure qu'elles constatent leur impuissance et qu'elles aperçoivent leurs innombrables infidélités et misères. Ces âmes ne sont pas humbles ; de l'humilité vraie naît la confiance en Dieu et l'abandon à sa Divine Providence. C'est ce qui se vérifia parfaitement dans le Père d'Olbeau.

« Encore que l'humilité, dit son biographe, ne lui permit jamais d'envisager le bien qui était en lui et ne lui fit voir que ses imperfections, il ne perdait pas néanmoins courage ; il s'animait au contraire par de nouvelles résolutions et se fortifiait par la confiance

qu'il avait en Dieu... Il vivait dans une grande tranquillité d'esprit, parce qu'il était entièrement résigné et soumis à la volonté de Dieu ; et il avait cette excellente pratique que lorsqu'il ne se pensait aucune vertu et qu'il croyait ne rien faire qui méritât les grâces du ciel, il regardait toujours que c'était le bon plaisir de Dieu qu'il ne fût pas dans un état plus élevé... et ne laissait pas de faire des efforts pour plaire à Dieu ; du reste il demeurait tranquille, étant bien persuadé qu'il n'en fallait pas davantage pour le toucher et l'engager à répandre plus abondamment ses grâces sur lui. »

« Je finis cet abrégé, ajoute le biographe de notre Récollet, en disant qu'une vie si pure ne pouvait se terminer que par une mort très heureuse. Il est vrai qu'il n'oublia rien pour se bien disposer à ce moment si redoutable. Il pria, quelques années auparavant, qu'on l'excusât des charges de la religion. S'en voyant entièrement dégagé, comme s'il n'eût encore rien fait, il prit résolution de commencer une vie toute nouvelle. En effet, on ne l'avait jamais vu plus recueilli qu'il parut depuis ce temps-là, quoiqu'il l'eût toujours été beaucoup ; toutes ses pensées se portaient vers l'éternité, il ne respirait plus que le ciel. »

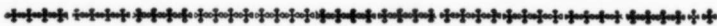
« Comme il s'exerçait sans relâche dans ces saintes pratiques, il devint malade et jugeant bien que c'était Dieu qui frappait à sa porte et qui l'appelait à lui, il se fit apporter les derniers sacrements, il les reçut avec toute la dévotion qu'on devait attendre de sa piété, et ensuite son âme se détacha de son corps pour aller jouir de la récompense des justes. »

« Ce fut au Couvent des Révérends Pères Récollets d'Orléans qu'il mourut, sur les trois heures du matin, le neuvième jour de juin mil-six-cent-cinquante-deux, âgé de soixante-six ans et quatre mois, dont il avait passé quarante-sept en religion avec une ferveur qui ne se démentit jamais. Son corps fut enterré dans l'église en la première chapelle qui est sous l'invocation de Notre-Dame. »

(A suivre)

FR. ODORIC.-M.

O. F. M.



Qu'importe la croix sur les épaules, quand l'Eucharistie est dans le cœur ? . . .

MGR GAY



Chronique franciscaine

CANADA

Montréal. Fraternité de l'Hôtel-Dieu

QU'ETTE fervente petite fraternité a joui du bienfait de la retraite annuelle et de la visite canonique du 13 au 17 juin. Les instructions ont été bien suivies, le devoir de la sainte visite fidèlement accompli. Renouvelées dans la ferveur, nos sœurs sont plus que jamais résolues à s'attacher à leurs devoirs si sanctifiant de Tertiaires et d'Hospitalières.

A la cérémonie de clôture, il y eut deux prises d'habit et selon la coutume, la bénédiction papale fut donnée aux sœurs.

Fraternité Saint-Antoine de Padoue

LES 11, 12 et 13 du mois de juin eut lieu un *Triduum* préparatoire à la fête du Patron de notre chère Fraternité, le bon saint Antoine. Cette fête très douce à nos cœurs a été célébrée avec beaucoup d'éclat ; notre petite chapelle toute resplendissante de lumière et de fleurs nous semblait un coin du ciel.

Saint Antoine, notre saint Patron, nous a renouvelé l'assurance de sa protection spéciale, nous le croyons ; notre foi en son pouvoir et notre espérance en ses bontés ont été vivement ranimés par ces trois jours de bénédiction. Le R. P. Amé, le dévoué directeur de notre Fraternité, officia et nous donna le sermon les deux premiers soirs. Le jour de la fête, ce sermon fut donné par le Rév. Père Samuel, O. F. M.

Le Triduum fut clôturé par la bénédiction des lis, cérémonie touchante et belle, suivie d'un salut solennel.

Chacun de nous conservera le souvenir parfumé qu'il emporta de ce jour béni.

Sr Secrétaire

Québec. Fraternité du Saint-Sacrement.

LE 31 mai 1909, avait lieu dans l'église de nos Pères l'ouverture de la Sainte Visite, pour notre Fraternité.

Nombreux étaient les assistants, tertiaires et aussi amis des Pères. Le prédicateur de la Visite, le R. P. Xavier, savait nous attirer aux instructions. Par son éloquente et persuasive prédication, il a dû gagner à la très Sainte Vierge, des cœurs qui lui seront bien dévoués, il nous en parlait avec tant de ferveur et de confiance, que nous nous sentions pénétrés d'amour et de reconnaissance pour notre bonne Mère du Ciel, aux pieds de laquelle, nous allions déposer nos bonnes résolutions, à la clôture de cette salutaire retraite, le 6 juin, au Cap de la Madeleine, au sanctuaire de Notre-Dame du Rosaire.

Pendant la Sainte Visite, eurent lieu les élections des discrétaires de nos fraternités, pour le prochain triennat.

Voici le résultat :

Discrétoire des Frères :

Ministre : M. J. T. Lachance ; Assistant-Ministre : J. C. Paquet ; Maître des novices : J. N. Gingras ; Trésorier : Joseph Côté ; Secrétaire : Edmond Boucher ; Zélateur Général : F. H. Ouellet ; Portier : F.-H. Jobin ; Discrets : J. Belleau, Arthur Renaud, Paul Antoine-Turcotte.

Discrétoire des Sœurs :

Supérieure : Mde Vve Elzéar Bédard, réélue ; Assistante Supérieure et Maitresse des novices : Mde Vve Joseph Déry, réélu ; Assistante Maitresse des novices : Mlle Antoinette Lachance ; Trésorière : Mde Eugène Poitras, réélue ; Zélatrice Générale : Mde F. H. Ouellet, réélu ; Préposée au tableau des présences : Mde J. T. Chénard, réélu ; Secrétaire : Mde Ph. Lamontagne, réélue ; Discrètes : Mde Vve Onésime Thibault, réélue, Mlle Marie Laperrière, réélue, Mde Philias Caron, Mlle Joséphine Laberge, Mlle Elmire Giroux.

Sr Secrétaire

Baie Saint-Paul

Maison-Mère des Petites Franciscaines de Marie

LE mois du Sacré-Cœur nous a apporté de bien douces fêtes, cette année. Ce fut le 13 juin, jour de saint Antoine, une cérémonie religieuse, qui donna une note pieuse de plus à cette fête déjà si aimée des Sœurs et de leurs chers pauvres. Quatre jeunes filles reçurent le saint Habit de l'Institut. Le R. P. Maximin, O. F. M., Gardien du couvent de Québec, fit le sermon. S'inspirant de la tête du jour, solennité de la Fête-Dieu, et rapprochant de ce touchant mystère l'acte de religion, toujours émouvant, de l'âme qui s'offre, qui se redonne à Dieu, il redit dans des termes rappelant l'amour de saint François pour le Christ, ce

qu'est l'Eucharistie pour l'âme religieuse, le besoin qu'elle a de ce Pain vivant pour aller droit et généreusement son chemin, dans la voie des sacrifices qui s'ouvre devant elle.

Le cher Saint du jour trouva aussi tout naturellement sa place, et la convaincante parole du bon Père, imprégna les âmes d'un plus ardent amour pour la Sainte Eucharistie et d'une plus grande dévotion envers saint Antoine.

Quelques heures plus tard avait lieu à la paroisse la procession du Très Saint Sacrement, et Jésus-Hostie venait reposer quelques minutes sous le portique de notre humble maison, au milieu des fleurs et des nuages de mousseline ; tout était joies, prières et actions de grâces.

Le lendemain, saint Antoine donna aux pauvres leur fête accoutumée. La pluie gâta un peu les amusements en plein air, mais le contentement de tous fut visible au goûter. Pour nous, nous jouissions du plaisir de nos chers pauvres admirant les prévenances du bon Dieu pour son Saint qui, mort depuis des siècles, est plus vivant que jamais, et nous donne le spectacle d'une si exquise charité envers les pauvres.

Enfin le dimanche, le 27 juin dans l'après-midi, eut lieu la bénédiction d'une statue de l'Immaculée franciscaine, (don d'une dame de la paroisse), érigée sur le portique extérieur du Couvent.

Puisse Marie Immaculée veiller sur sa petite famille religieuse et la favoriser d'une protection toute spéciale !

Sherbrooke

DES deux fraternités de cette ville ont été visitées à peu de jours d'intervalle par le R. P. Raymond, gardien du couvent de Montréal, savoir : la fraternité de la Cathédrale, du 1er au 4 juin ; celle de la paroisse Saint-Jean-Baptiste du 20 au 23 du même mois.

Le R. P. Visiteur s'est montré très satisfait du zèle, de la régularité et de la ferveur de tous les Tertiaires. Il a emporté avec un vif plaisir le témoignage élogieux que Monsieur le curé de Sherbrooke-Est a rendu à la vertu de nos frères et sœurs du Troisième Ordre. La double fraternité de la paroisse compte environ 60 frères et 120 sœurs. Celle de la Cathédrale environ 50 frères et 200 sœurs.

Sainte-Thérèse de Blainville

AU cours de la consolante visite que le R. P. Thomas-M. a faite des deux fraternités de cette excellente paroisse les 27, 28 et 29 juin, les discrétaires ont été renouvelés. Voici les noms des élus :

Pour les frères :

Supérieur : M. Desrochers ; Maître des novices : M. Joseph Gascon ; Secrétaire-Trésorier : M. Lefebvre ; Portier : M. Adélarde Labelle ; Infirmier : M. Jos. Cloutier ; Discrets : MM. Damase Lesage, Chs Matte. Cléophas Desjardins, Fabien Labelle, Adrien Matte, Louis Maisonneuve.

Pour les sœurs :

Supérieure : Mde Jos. Matte ; Assistante : Mde Lefebvre ; Maîtresse des novices : Mde Desjardins ; Secrétaire : Mde D. Jos. Gascon ; Trésorière : Mlle Mathilde Sauriol ; Infirmière : Mde Labonté ; Discrètes : Mdes Ouimet, Gratton, Caron, Hébert, Chartran, Bertrand.

9 professions et 10 prises d'habit ont couronné la Sainte Visite.

Saint-Clément de Beauharnois

LE R. P. Thomas-M. a fait la visite canonique de la fraternité de cette paroisse du 4 au 7 juillet. Les exercices ont été bien suivis et les résultats très consolants. Bien que cinq années se fussent écoulées depuis la dernière visite, la régularité était demeurée parfaite. Aussi 12 professions et 20 prises d'habit ont-elles accru le nombre de nos tertiaires. Le discréttoire renouvelé se compose ainsi :

Pour les frères :

Supérieur : MM. J.-B. Roy ; Maître des novices : Narcisse Deslauriers ; Secrétaire : Emilien A. Manny ; Trésorier : David Brisebois, Infirmier : Siméon Trottier ; Discrets : MM. Damase Charlebois ; J.-Bte Roy, Isaïe Garand, Louis Brazeau, Arsène Charlebois, F.-X. Leduc, fils de Paul.

Pour les sœurs :

Supérieure : Mde Vve Joseph Mayer ; Maîtresse des novices : Mde N. Deslauriers ; Trésorière : Mde Emilien A. Manny ; Secrétaire : Mlle Mary Labelle ; Lectrice : Mde Ferdinand Leduc ; Infirmière : Mde Vve Luc Terreault ; Discrètes : Mdes F.-X. Montpetit, Vve Avila Arel, Michel Cantin ; N. Lefebvre ; Arthur Goyette

Série de Visites

NOUS réunissons sous un seul titre pour éviter à nos lecteurs d'enquêter les redites les visites des fraternités suivantes :

Saint-Ephrem d Upton, du 15 au 19 mai. Visiteur : R. P. Gabriel ; 8 professions, et 8 prises d'habit.

Saint-Philippe de Laprairie, du 6 au 9 juin. Visiteur : R. P. Gabriel, deux prises d'habit.

Saint-Jean d Ibeville, du 28 au 30 juin. Visiteur : R. P. Raymond. Professions, 13 sœurs et 3 frères. Vêture : 25 sœurs et 4 frères.

Sainte-Rose, du 27 au 30 juin. Visiteur : R. P. Arthur, 12 prises

d'habit, pas de profession, l'année de noviciat n'étant point révolue.

Saint-Janvier, du 4 au 7 juillet. Visiteur : R. P. Arthur. 5 vêtements, 2 professions.

Saint-Jean de Matha, du 13 au 18 juin. Visiteur : R. P. Ladislas. 28 vêtements, 5 professions.

Saint-Ephrem de Tring (Beauce), du 27 au 30 juin. Visiteurs : RR. PP. Xavier et Joachim (de Québec). 230 vêtements.

Saint-Evariste de Beauce, du 4 au 7 juillet, Visiteur : R. P. Joachim. 92 vêtements dont 22 pères de familles et 24 jeunes gens.

Saint-Georges de Beauce, du 13 au 16 juin. Visiteur : R. P. Justin, de Québec, plusieurs vêtements et professions.

ÉTATS-UNIS

Woonsocket

POUR es Pères chargés de visiter les Fraternités canadiennes des États, c'est toujours un nouveau bonheur de constater leur amour de la sainte Règle, leur zèle et leur ferveur.

Le jour de la Pentecôte, le R. P. Amé du couvent de Montréal clôturait la visite des fraternités de Woonsocket, au cours de laquelle les discrétaires ont été renouvelés comme suit :

Pour les frères ;

Supérieur : MM. O. T. Paradis ; Assistant : Nacisse Hudon ; Secrétaire-Trésorier : Ad. Simard ; Maître des novices : Nap. Parent ; Discrètes : Fr. Lejuré, M. Massicotte, P. Péloquin, Sal. Bréault, A. Archambault.

Pour les sœurs :

Supérieure : Mde Ad. Simard ; Assistante : Mde Hubert ; Maitresse des novices : Mlle Gobeille ; Secrétaire : Mde Breton ; Trésorière : Mlle Georgiana Hébert ; Discrètes : Mde Moïse Laforest, Mde Siméon Grégoire, Mde Jacques, Mde Jos. Roy, Mde H. Lafayette, Milles Marie Boisverd, Théotisse Plasse, Elis. Boudreau.

Taftville Conn.

LE R. P. Arthur, O. F. M., a visité du 23 au 26 mai les fraternités de cette ville. L'ancien définitoire a été réélu. La fraternité, composée d'environ 100 sœurs et 25 frères s'est accrue de 13 nouveaux membres. Mais l'année de noviciat n'étant pas révolue, il n'y a pu avoir de professions au cours de la visite.

La fidélité de ces tertiaires aux réunions mensuelles est digne d'éloges.

Parallèle entre Saint François

ET SAINT LOUIS



L'UN, l'homme du peuple et qui fit pour le peuple plus que n'avait encore fait personne, en élevant la pauvreté à la dignité suprême, en la prenant pour condition et pour sauvegarde d'une influence toute nouvelle sur toutes les choses du ciel et de la terre ; investi de cette vie surnaturelle du christianisme, qui a si souvent conféré la souveraineté spirituelle aux derniers de ses enfants ; jugé par ses contemporains comme l'homme qui avait marché le plus près des traces du Christ ; enivré pendant toute sa vie d'amour divin et par la toute-puissante vertu de cet amour, orateur, poète, législateur, conquérant.

L'autre, laïque, chevalier, pèlerin, croisé, roi ceint de la première couronne du monde, brave jusqu'à la témérité, n'hésitant pas plus à exposer sa vie qu'à courber sa tête devant Dieu ; amoureux du danger, de l'humiliation, de la pénitence ; champion infatigable de la justice, de l'opprimé, du faible, personnification sublime de la chevalerie chrétienne dans toute la pureté et de la véritable royauté dans toute son auguste splendeur.

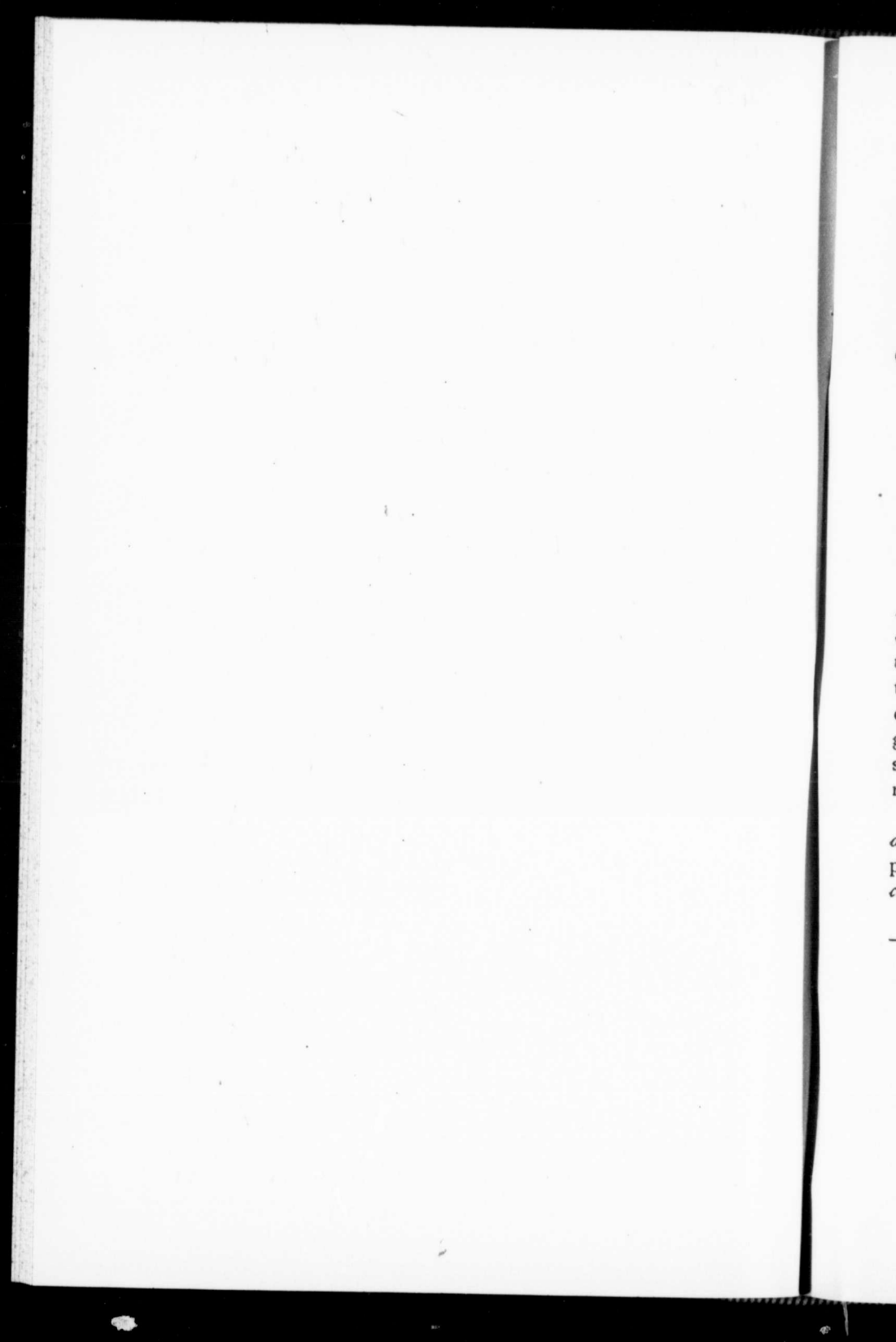
Tous deux dévorés de la soif du sacrifice, du martyre ; tous deux perpétuellement préoccupés du salut de leur prochain : tous deux marqués de la Croix du Christ : François dans les glorieuses plaies qui lui font communes avec le Crucifié et Louis dans ce milieu du Cœur ou gît l'amour.

MONTALEMBERT
Sainte Elisabeth, (*Introd.*)

SAINT LOUIS DÉLIVRANT LES PRISONNIERS

MERSON







Questions et réponses

1^o QUESTION : *Mes paroissiens ont trouvé que le chemin de la croix de l'église paroissiale est par trop indigne de leur belle église neuve ; ils se sont donc cõtisés pour en acheter un neuf ; je dois l'installer ces jours-ci. Me faut-il refaire toutes les formalités et écritures de la première érection ? — Un Curié,*

RÉPONSE : Voici une déclaration de la S. C. des Indulgences qui répond à votre difficulté :

« Dans le cas où, à cause de la vétusté des croix ou pour quelque autre motif raisonnable, il faut renouveler les croix de la *via crucis* dans la même église où elles avaient été régulièrement érigées avec tous les documents requis, est-il nécessaire de demander de nouveau tous et chacun des documents susdits, ou suffit-il que seule la bénédiction des nouvelles croix soit faite par un prêtre légitimement délégué à cet effet ? — Rép : Pourvu qu'on puisse présumer que le consentement de qui de droit persévère, il suffit de bénir seulement les nouvelles croix. » (1)

Nous profitons de l'occasion pour rappeler que les érections qui, avant le 23 mai 1908, auraient été faites invalidement, dans n'importe quel lieu et pour n'importe quelle cause, ont été revalidées à cette date. (2)

(1) Cfr le P. P. Moccheg, *Coll. Ind.*, n. 1211 (le décret est du 11 janvier 1896.)

(2) Cfr *Acta O. M.*, juil. 1908, p. 204.





Fleurs Séraphiques

ASPIRATIONS DE LA BSE JEANNE DE JÉSUS-MARIE

Clarisse espagnole

O douce et heureuse mort que celle de mourir à toutes choses créées ! L'âme possède en héritage un Dieu d'amour qui se plaît à embraser le cœur d'un saint amour.

La vie du désert est une gloire pour l'âme qui a déserté le monde. Vivre comme mort, c'est la vie la plus certaine pour vivre en Dieu de la vraie vie.

Mon Dieu, lumière de mes yeux ! Dieu, ô ma vie ! mon bien-aimé, répondez à mes désirs ; par mes soupirs je vous appelle.

Si je ne mérite pas de vous aimer, vous méritez d'être aimé. Par vous-même je demande l'amour, je le demande pour vous aimer.

Vous êtes la source, je suis le cerf altéré. Vous êtes le soleil, découvrez vos rayons. Guérissez mes plaies, vous mon médecin et mon bien.

Vous êtes la vie, et je suis morte. Vous êtes le feu, et moi le glaçon. Vous êtes la voie, et je suis perdue. Si je vous possède, je posséderai tout bien.

Pour les âmes tendres, vous êtes enfant ; pour les amis, un frère. Pour la soif, un vin précieux ; pour la faim, un pain tout blanc.

Mon Dieu, toute beauté, puisque vous cherchez à qui vous donner, donnez-vous à l'âme qui vous désire, puisque vous me donnez de vous désirer.

Mon Dieu, venez à mon aide ! Seigneur, hâtez le pas. Vous êtes mon salut, je suis infirme ; si vous tardez encore je me sens mourir.

Que vous en coûte-t-il, mon Dieu, pour me rendre riche ? Venez, venez, je vous attends. Faites de mon cœur votre reliquaire ! »



CHRONIQUE ANTONIENNE

MERCI, SAINT ANTOINE !



MAUVRES incrédules ! Que deviendriez-vous s'il n'y avait pas d'âmes qui prient !

Mme X*** était une de ces âmes et depuis bien longtemps, elle priait avec larmes, mais sans se décourager, pour la conversion de son mari, aussi loyal que brave.

Elevé par une pieuse mère, il avait eu la foi, mais la vie des camps et des casernes avait effacé l'empreinte primitive de la religion. M. X*** était resté brave et loyal, mais le doute peu combattu avait remplacé la croyance, et après le doute était arrivé cette indifférence froide et triste qui est une forme honnête de l'impiété. Mme X*** restée maîtresse pour elle-même et pour sa fille de toutes les pratiques de piété, n'en pleurait pas moins l'égarément de celui qu'elle aimait assez sur la terre pour ne pas vouloir en être séparée au ciel. Depuis longtemps déjà, ses prières montaient vers le ciel et imploraient l'appui de Celle qui sera toujours le secours et la consolation des âmes souffrantes. Rien ne venait la consoler. Un jour même, une nouvelle peine vint s'ajouter aux autres : son mari lui avait appris qu'il était franc-maçon ! Ce n'était plus seulement l'indifférence, c'était l'impiété réelle et notoire et affichée... ; et, en pensant à cela, Mme X*** serrait sa fille sur son cœur pour la préserver d'un malheur ou peut-être pour avoir recours à l'innocence de l'enfant contre le péril que courait l'âme du père.

Tout à coup, ses yeux se portèrent sur une statuette de saint Antoine de Padoue qui ornait sa chambre, et une idée subite s'em-

para de son âme attristée... « Mon enfant, dit-elle à sa fille, mon enfant, il faut que tu pries beaucoup Saint Antoine pour obtenir de lui que ton père retrouve ce qu'il a perdu !

— Qu'a-t-il donc perdu, ma mère ?

— Tu le sauras plus tard, mais prie... n'en dis rien à ton père. »

Le regard naïf de la jeune fille se leva vers la statuette et ses lèvres s'ouvrirent pour laisser échapper ces paroles : « Grand Saint, faites retrouver à mon père ce qu'il a perdu. »

En ce moment la porte s'ouvrit, et M. X*** venait avertir sa femme qu'il allait sortir.

Il avait tout entendu et se demandait tout en marchant ce que cela pouvait bien être. « Qu'ai-je donc perdu ! se disait-il. C'est sans doute ma femme qui aura égaré quelque chose... Mais après tout, peu importe ! Elle est si bonne épouse et si bonne mère ! C'est égal, il faut que je lui dise de ne pas s'inquiéter, car enfin si j'avais perdu une chose sérieuse, je le saurais bien. »

Comme on était aux premiers jours de juin, M. X*** jugea que la soirée assez belle lui promettait plus de jouissance à la campagne qu'entre les quatre murs de la loge. « Une idée ! se dit-il, en se frappant le front, je vais chercher ma femme et ma fille, et nous irons faire un tour à la campagne, mais qu'ai-je donc perdu ? »

Mme X*** eut un sourire de bonheur et jeta un regard qui disait merci à saint Antoine, quand son mari vint lui dire son idée ! mais elle resta muette et se sentit rougir, lorsqu'il ajouta :

« Dis-moi, est-ce que j'ai perdu quelque chose ?

— Pourquoi me demandes-tu cela ? répondit-elle.

— C'est parce que j'ai entendu la petite. »

La conversation en resta là, mais l'embarras de Mme X*** n'avait pas échappé à son mari, et souvent encore il se demandait : « Qu'ai-je donc perdu ? »

Le 12 juin au soir, Mme X*** se trouvait encore dans sa chambre avec sa fille, et l'enfant redisait avec ferveur sa naïve prière : « Grand Saint, faites retrouver à mon père ce qu'il a perdu ! »

— Mais enfin, dis-moi donc ce que j'ai perdu, s'écria M. X*** en entrant violemment dans la chambre. Depuis huit jours, cette pensée m'obsède... Tu fais toujours prier ta fille pour cela, mais tu ferais bien mieux de me le dire, car je saurais si cela vaut la peine de fatiguer cette enfant !

Mme X*** se leva, en regardant son mari avec calme :

« Mon ami, lui dit elle, serais-tu content de me quitter pour toujours ? »

— Ah ! pour cela non ! et si c'est pour cela que tu pries et que tu vas à l'église, tu peux t'en abstenir !

— Et cependant, mon cher ami, si tu ne retrouves pas ce que tu as perdu, il faudra nous quitter un jour . . . et pour toujours !

— Mais, qu'est-ce donc ? . . . Dis, je t'en conjure . . . Qu'ai-je donc perdu ?

— La foi . . . la foi de ta mère ! et je ne veux pas te quitter, moi . . . Oh ! je ne le veux pas . . . Il faut que tu la retrouves ! »

Et la pauvre femme pleurait, pendant que, sans ajouter un seul mot, M. X*** sortait.

« La foi, disait il, la foi de ma mère . . . de ma femme et de ma fille ! » Et, pendant toute la nuit Mme X*** qui priait, l'entendit marcher, s'agiter et répéter souvent : « La foi . . . , la foi de ma mère ! »

Le lendemain matin, M. X*** entre, sans rien dire, dans la chambre de sa femme, puis, comme éveillé par une idée subite :

« Est-ce que vous avez une fête aujourd'hui ? »

— Oui, mon ami, la fête de saint Antoine de Padoue.

— Oh ! le petit Saint de la cheminée ! . . . Eh bien ! merci, saint Antoine ! »

Et comme Mme X*** le regardait anxieuse . . .

« Eh bien ! oui, ma femme, s'écria t-il en ouvrant les bras, oui, c'est fait ; j'ai retrouvé ce que j'avais perdu, — mais nous devons un beau cierge à ton petit Saint, allons le lui porter ! »

Et quelques minutes plus tard, le frère portier du couvent des Franciscains appelait un Père pour confesser M. X*** qui avait retrouvé la foi.

LA LEÇON VALAIT BIEN CINQ FRANCS

Le joli trait suivant est tiré d'une revue antonienne de Belgique.

Une Dame a promis à Saint Antoine cinq francs pour les pauvres si elle peut obtenir de son mari la permission d'assister à une grande soirée, bal, lunch, etc.

Et la raison, c'est qu'elle brûle d'envie d'étrenner, ce soir-là, une superbe toilette, qui sera sûrement remarquée.

Et elle prie pour obtenir cette prétendue grâce avec la même ferveur que s'il s'agissait de remporter sur l'enfer une grande victoire.

Etrange dévotion, n'est-ce pas qui ne doit pas beaucoup épouvanter Satan !

La veille du fameux bal, le mari, opposé jusque-là, fatigué des instances de sa femme, finit par consentir.

Les cinq francs passent immédiatement au tronc.

Vous vous scandalisez, cher lecteur, et vous vous dites : « La voilà bien, la dévotion à saint Antoine, matérielle, superstitieuse et quelquefois immorale ! Pauvre saint Antoine, on le met partout. On va le faire ici complice d'un péché ! »

Mais attendez la suite.

Nous ne sommes qu'à la veille du bal.

Le lendemain matin, la dame se réveille avec la tête lourde. Elle a la fièvre, ce n'est rien, mais bientôt, le front, le nez, les joues se couvrent de plaques rouges et se mettent à bourgeonner. Voilà une éruption des mieux caractérisées. Le visage enflé, couvert de boutons, est devenu monstrueux. Il faut se cacher toute la journée, et s'en aller au lit quand le bal bat son plein. La nuit ne fut pas tranquille, comme bien on pense : on rêva toilette, musique et contredanse. Saint Antoine vint-il aussi, dans ce sommeil troublé, montrer son visage compatissant plus encore qu'irrité ? Il avait déjà donné sa leçon. Aussi le mal n'eut-il pas d'autre conséquence. La dame se leva guérie le lendemain matin.

Si elle était convertie, les cinq francs versés au tronc des pauvres n'avaient pas été perdus.



L'union entre nous, c'est chose céleste plus que terrestre ; c'est fruit de vertu plus que vertu ; c'est joie plus que devoir, salaire divin plus que travail humain. L'union, c'est le mot du bonheur. L'amour est la fin de la loi ; l'union est la fin de l'amour.

MGR GAY

Remerciements au bon Frère Didace

Je soussigné, Jean L., domicilié à Ottawa, fus au printemps dernier, atteint d'un mal d'une jambe, mal qui s'aggrava de jour en jour et qui m'arrêta bientôt de travailler. J'allai à l'hôpital, j'y subis une opération le 31 juillet 1908, ce qui m'affaiblit considérablement. Malgré les soins des meilleurs médecins, il y avait huit mois que je souffrais sans jamais prendre de bien.

Alors j'ai écrit aux Pères Franciscains, leur demandant de m'envoyer une image du bon Frère Didace, et de commencer avec moi une neuvaine pour obtenir ma guérison.

Pendant la première neuvaine, comme si le bon Frère Didace eût voulu m'éprouver, mes douleurs devinrent encore plus grandes qu'auparavant.

Sans désespérer, j'en entrepris une seconde et c'est alors que je m'aperçus d'un bien sensible. En huit jours la plaie s'est fermée et aucune douleur ne s'est fait sentir. Maintenant, je prends des forces de jour en jour, et, grâce au bon Frère Didace, je pourrai bientôt travailler.

La reconnaissance me fait un devoir de publier une guérison aussi miraculeuse, et j'engage tous ceux qui ont des faveurs à obtenir d'invoquer ce bon Frère.

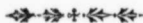
Une personne fait ses remerciements au Frère Didace pour prompte guérison d'une pulmonie dont souffraient sa mère et son enfant ; et elle-même, d'un mal de gorge.

Remerciements au Frère Didace pour plusieurs faveurs obtenues.

Mlle. B. A.

Le ciel est un tableau qui suppose une esquisse, une moisson qu'une culture a dû préparer, une dédicace qui ne se peut célébrer que si le temple est fini de construire. Tous ces préludes divins sont l'affaire de l'amour

MGR GAY





Dr P. Héribert Holzappel, O. F. M. : *Handbuch der Geschichte des Franziskanerordens*, Fribourg, Herder, 1909, in-8 de XXI 732 pp.

Manuale Historiæ Ord. Fratrum Minorum, ibid. 1909, in-8 de XXI-662 pp.

Ne pas oser mentir, ne pas craindre de dire la vérité même quand elle est dure à entendre, voilà une des lois fondamentales qui régissent le travail de tout historien digne de ce nom ; et si vous voulez savoir avec quelle scrupuleuse exactitude un écrivain peut se plier aux exigences de cette loi, lisez le manuel d'histoire franciscaine que vient de publier le P. Héribert, à l'occasion du 7^e centenaire de la fondation de l'Ordre Séraphique.

Ce brillant docteur en théologie qui a la bonne fortune d'être doublé d'un éminent historien et d'un critique très averti, nous fournit un résumé complet de l'histoire des Franciscains, des Conventuels, des Capucins, des Clarisses, des Tertiaires séculiers et réguliers, depuis les origines jusqu'à nos jours. Pour chaque période il décrit l'histoire du développement interne de l'Ordre, l'extension de ses provinces, l'évolution de sa législation, son activité sociale et apostolique dans l'Eglise et dans les missions étrangères, enfin son influence sur les sciences et les arts.

Sans doute dans une enquête aussi vaste, poursuivie à travers des régions parfois presque inexplorées, des inexactitudes de détails sont absolument inévitables, mais, suivant la remarque de M. Gabriel Hanotaux, « il ne faut jamais juger une chose par ses faiblesses, mais sur ses mérites. » — Du reste, dans un manuel de l'histoire de l'Ordre, ce qui importe plus que la menue poussière des faits particuliers sans grande valeur pour la saine appréciation de l'ensemble, ce sont les lignes précises qui dessinent la courbe historique de l'évolution de l'Ordre dans sa vie intime et dans ses relations avec le dehors, c'est la reconstitution du passé dans ses justes proportions, sous son apparence concrète, et dans l'enchaînement dynamique des causes avec leurs effets, des phénomènes dominants avec leurs conséquences immédiates et lointaines.

Or, à tous ces points de vue l'ouvrage du R. P. Héribert est vraiment remarquable, et je ne crois pas me laisser aveugler par ma tendre amitié pour l'auteur, en déclarant franchement que de tous les manuels d'histoire franciscaine parus

jusqu'à ce jour, celui-ci est le meilleur par son plan si compréhensif, par la richesse des matériaux accumulés, par cette belle sérénité d'historien impartial qui ne regarde jamais la réalité à travers le prisme des prédilections personnelles, par ce sens historique du plus précieux aloi qui partout éclaire la documentation et les recherches de l'écrivain, lui indique l'importance relative des faits, et le garde de ces grossissements de certains épisodes que le lointain déforme et que la légende amplifie parfois de la manière la plus fantastique.

Voilà des qualités de premier ordre qui élèvent ce manuel bien au-dessus du commun des simples écrits de circonstance, et lui vaudront une place d'honneur sur la table de travail de tous les critiques franciscanaisants.

FR. IGNACE-MARIE, O. F. M.

De Antiquitate Minoriticæ provinciæ Bononiæ, disputatio historica (auctore) *P. Hyacintho Picconi*, O. F. M. Parmæ, 1909, brochure format in-4° de 14 pp. (avec une reproduction phototypique de la carte du territoire de la dite province en 1716.)

Le P. Hyacinthe Picconi O. F. M. ancien ministre de la province de Bologne établit dans cette *disputatio* ou thèse historique par tous documents compétents qui remontent jusqu'à l'année 1209 (selon Wadding) que la province franciscaine de Bologne n'est point sortie de la province milanaise après l'année 1263, mais qu'elle est l'une des provinces primitives de l'Ordre : et que par conséquent c'est à elle, et non à la province de Milan qu'appartient le titre antique de Province de Romagne (Romandiola) ou de Lombardie.

V. M.

Une Pauvre Clarisse : Vie brisée ! ou Marie-Louise Lieury et les derniers jours d'un monastère. Avec préface par le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française. — 1 vol. in-12 de VIII-480 pp.

Se vend au profit des Clarisses de Mons (Belgique), 123 rue de Nimy.

A chaque printemps le rosier se couvre de fleurs nouvelles.

Ainsi la « Pauvre Clarisse », depuis les jours déjà lointains (1886) où elle a chanté d'un verbe si sonore le bonheur de sa consécration au divin Epoux des âmes, n'a cessé d'offrir régulièrement au public d'austères leçons d'ascétisme revêtues de tous les attraits d'une suave poésie. A chaque nouvelle production son style devenait plus ferme, son art plus souple, et ce que sa haute inspiration perdait en juvénile exubérance, elle le gagnait en profondeur de sentiment et en finesse d'analyse, tout en conservant intactes la même fraîcheur printanière, la même délicatesse de sensibilité, la même éloquence insinuante, la même piété chaude et saine.

Mais tandis que dans les volumes précédents la joie de vivre aux pieds du bon Maître dans une immolation perpétuelle éclatait comme une farfalle, dans celui-ci (le 20*), des sanglots à peine étouffés accompagnent en sourdine même les plus vives explosions du bonheur. Ah ! c'est que l'auteur, loin de la fine lumière de la Gironde, sous le ciel brumeux de l'exil, raconte les derniers jours de son monas-

tère de Bordeaux, avec la vie brisée de la dernière professe de cette inoubliable solitude, et le souvenir de ce double deuil fait remonter à ses yeux les larmes les plus amères qu'elle ait jamais versées.

Quelle vie touchante en effet que celle de cette âme privilégiée qui s'appelait dans le monde Marie-Louise Lieury ! Elle avait, — suivant la belle expression du marquis de Beauregard, — planté sa tente pour l'éternité dans le monastère de l'Ave-Maria. Elle y avait dressé l'échelle mystérieuse par laquelle son âme, à jamais oublieuse de nos tristesses et de nos joies humaines, se haussait à toute heure vers l'éternel amour. Mais, voilà que, soudain, les portes de ce terrestre paradis, où elle abritait ses impatiences de l'autre, tombent brisées ! — Et tandis que ses Sœurs prenaient, éplorées, le chemin de l'exil, la chère mourante consuma, dans une lente agonie, hors du couvent qu'elle chérissait d'un si enthousiaste amour, les derniers élans de sa vie qu'elle avait joyeusement offerte à Dieu pour l'Eglise, pour la France, pour sa famille du cloître et du monde.

Je voudrais voir entre les mains de tous nos lecteurs ce beau livre réconfortant : à la suite de Mgr Péchenard, aucun ne pourrait « se défendre d'une émotion intense en contemplant les traits de cette âme, si forte sous de frêles enveloppes, et les bonds merveilleux de cette nature d'élite vers les cimes les plus élevées de la perfection. »

FR. IGNACE-MARIE O. F. M.

Rechristianisons par le Tiers-Ordre par l'abbé *Auguste Delassus*. Toulouse, bureaux des Voix Franciscaines, une brochure in-8° de 64 pp.

Déchristianiser, c'est le programme de la Franc-Maçonnerie ; dans la pensée de Léon XIII, le véritable et providentiel moyen de faire échec à son œuvre impie, c'est la diffusion du Tiers-Ordre. Mais cette diffusion rencontre des obstacles et des préjugés. M. Auguste Delassus s'est donné mission de les combattre par des réponses empruntées à des hommes de toutes les classes, de toutes les opinions, même hostiles à l'Eglise et à sa foi. Il y a là une série d'arguments *ad hominem* qui n'est point dépourvue de force probante. D'abord publiées par les *Voix franciscaines*, revue des P. P. Capucins de Toulouse, ces réponses viennent d'être réunies en une brochure de propagande sous le titre cité plus haut, nous leur souhaitons sincèrement d'atteindre leur but.

Retraite spirituelle, par J. GUIBERT, Supérieur du Séminaire de l'Institut catholique à Paris. Un beau volume in-12, 3 fr. 50.

Cette *Retraite* se divise en quatre parties qui forment une synthèse du travail intérieur que toute retraite a pour but de provoquer :

1. SE CONNAITRE et prendre conscience de son état moral, grâce à la solitude et au recueillement de la retraite.
2. SE CONQUÉRIR sur le péché et le mauvais penchant, sous l'impression produite par la méditation des fins dernières.
3. SE TRAVAILLER pour développer en soi, suivant les desseins de Dieu, le chrétien et l'homme.

4. SE DÉPENSER par la pratique du zèle apostolique, dans les diverses œuvres que les devoirs d'état ou les circonstances imposent.

Les trois premières parties sont essentiellement chrétiennes, tous ont à remplir cette triple tâche de se connaître, de se conquérir, de se travailler.

La quatrième partie est destinée spécialement aux personnes vouées à l'apostolat.

Jules Siméon. La Prescience divine et la liberté Humaine.

Réponses aux objections. Paris, Poussie'gue, 1909, un vol. in 12 de IV 200 pp.

Bien que le but de l'ouvrage soit apologétique, son auteur y fait surtout œuvre de philosophe. Disons tout de suite aussi qu'il ne s'adresse pas aux lecteurs de toutes classes, mais seulement à ceux que leurs études rendent capables de le suivre dans ses raisonnements aussi vigoureux qu'abstraits.

L'ouvrage sera de grande utilité aux théologiens et aux philosophes — étudiants et professeurs — qui y trouveront un magistral exposé de la question débattue entre molinistes et thomistes. Le sentiment de l'auteur est nettement indiqué par le titre même de son chap. VIII. *En Dieu, il n'y a pas de prescience proprement dite* (mais une science simultanée.) La thèse est bien soutenue, malgré une certaine facilité à admettre la force probante de deux comparaisons (hyperbole et asymptote p. 67 ; probabilités indéfinies, p. 68.) V. M.

Le Parler populaire des Canadiens-Français ou **Lexique** des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises. Comprenant environ 15,000 mots et expressions, avec de nombreux exemples pour mieux faire comprendre la portée de chaque mot ou expression. PAR M. E. DIONNE. LL. D. *Québec, Laflamme et Proulx*, 1909, XXIV-671 pp. in 8 \$3.00 l'exemplaire. Librairie Garneau, 6, rue de la Fabrique, Québec.

Le titre complet est déjà une introduction au livre de M. Dionne. Une belle préface de M. Raoul de la Grasserie, de Nantes, en dit la valeur : « L'ouvrage de M. Dionne, l'auteur estimé de plusieurs livres importants, dont l'un nous a déjà fourni l'excellente biographie très documentée de Samuel Champlain, le fondateur du Canada français, est le bienvenu. Il apparaît à son heure, en nous donnant un dictionnaire, aussi complet que possible, du parler populaire des Canadiens français, assez développé et illustré par de très nombreux exemples, pour intéresser, non seulement les Français du Canada, mais aussi leurs frères fidèles, les Français, savants ou non, de France. . . »

Ajoutons seulement que le livre de M. Dionne, pour n'être pas le monument définitif du Parler canadien — celui-ci n'est pas prêt d'être érigé — est le bloc le plus considérable qui ait encore été apporté pour ce monument. 15,000 mots et expressions ! Certes, c'est une honnête contribution, dont il convient de remercier M. Dionne.

B. NEVOL.



NECROLOGIE

COUVENT DE SAN-REMO. — Frère Sylvain Gély, de la province de S. Louis Évêque, en Aquitaine, décédé pieusement dans le Seigneur le 4 juin, âgé de 77 ans, après 42 années de religion.

R. I. P.

Montréal. — Fraternité Saint-Joseph. — M. Paul Joly, en religion Fr. François d'Assise, décédé le 6 juillet, à l'âge de 73 ans, dont 4 ans de profession.

Fraternité Saint-Louis. — M. Olivier Hébert, en religion Fr. Antoine, décédé le 13 juin après 8 ans de profession.

Fraternité Saint-François. — M. Jean-Baptiste Laporte, décédé le 4 juillet.

Fraternité Sainte-Elisabeth. — Mde Moïse Chabot, née Marcelline Bessette, en religion Sr Didace, décédée le 30 juin, à l'âge de 64 ans, après 15 ans de profession.

— Mlle Marguerite Letebvre, en religion Sr Madeleine, décédée le 2 juin, âgée de 84 ans, après 30 ans de profession.

— Mde Etienne Pruneau, en religion Sr Etienne, décédée le 2 juillet, à l'âge de 72 ans, après 3 ans de profession.

— Mde Alfred Bourgeau, en religion Sr M.-Rosalie, décédée le 1^{er} juillet, après 14 ans de profession.

— Mde Hector Dame, en religion Sr Agnès, décédée le 16 avril, à l'âge de 65 ans, après 10 ans de profession.

— Mde Chs. Lord, en religion Sr Agnès décédée le 27 juin, après 15 ans de profession.

— Mde A. Bergeron, décédée le 28 juin.

Fraternité Sainte-Claire. — Mde Narcisse Dupré, née Martine Galarneau, en religion Sr Marie du Sacré-Cœur, décédée le 2 juin, âgée de 73 ans, après 8 ans de profession.

— Mlle Justine Chaye, en religion Sr Sainte-Claire, décédée le 17 juin, âge de 41 ans, après 9 ans de profession.

Québec. — Fraternité Saint-Sacrement. — Mde Vve

Pierre Béland, en religion Sr Saint Pierre, décédée en mai 1909, après 13 ans de profession.

— Mde Vve Ferdinand Dufresne, en religion Sr Saint-François, décédée en mai 1909, après 14 ans de profession.

— Mde Vve Pierre Bidegaré, en religion Sr Saint Pierre, décédée en mai 1909, après 10 ans de profession.

— **Fraternité Saint-Roch.** — Mde Vve Joseph Richard, en religion Sr Saint-Joseph, décédée le 20 avril, à l'âge de 76 ans, ayant 15 ans de profession.

— Mde Georges Pelletier, en religion Sr Saint-Gabriel, décédée à l'Hôpital de Chicoutimi dans le courant du mois de mai à un âge très avancé.

— Mlle Célestine Pilote, en religion Sr Saint-Roch, décédée le 18 juin 1909, à l'âge de 74 ans et 6 mois dont 27 de profession.

Notre bonne Sr Saint-Roch a rendu sa belle âme à Dieu dans la paix et la tranquillité, ce fut une tertiaire modèle, menant une vie toute cachée en Dieu, pieuse et charitable autant que ses faibles moyens le lui permettaient. Elle était très assidue aux réunions mensuelles. Elle communiait tous les jours et à sa grande dévotion à la Sainte Eucharistie se joignait la grande et belle dévotion aux saintes âmes du purgatoire.

Toutes ces personnes appartiennent au *Chemin de croix perpétuel*.

Trois-Rivières. — Mde Félix Lacombe née Delphine Lampiron, en religion Sr Joseph, décédée le 10 mai 1909, à l'âge de 72 ans, après 30 ans de profession.

— Mde Théodule Saint-Pierre, née Emélie Turcotte, en religion Sr Théodule, décédée le 25 mai, à l'âge de 68 ans, après 15 ans de profession.

— Mde Grégoire Béliveau, née Lumina Piché, en religion Sr Marguerite, décédée le 15 juin.

— Mde F.-X. Panneton, née Marie Rocheleau, en religion Sr Agnès, décédée le 18 juin, à l'âge de 66 ans après 9 ans de profession.

— Mde Elisée Bergeron, née Adéline Daigle, en religion Sr Elisée, décédée le 15 juin, à l'âge de 72 ans après 21 mois de profession.

Sainte-Flavie. — M. Nil Ross, en religion Fr. Léonard de Port-Maurice, décédé le 23 juin, âgé de 84 ans après 2 ans de profession.

Saint-Stanislas. — M. Prosper Beaudoin, en religion Fr. Jude, mort après 6 ans de profession.

— Mde Thomas Brousseau, en religion Sr Anastasie, décédée le 17 juin.

Sainte-Rose. — M. Grégoire Gravel, décédé en novembre, après 15 ans de profession.

— M. Joseph Lacroix, décédé après 14 ans de profession.

— M. Benjamin Cloutier, mort après 10 ans de profession.

— M. Joseph Durocher, mort après 6 ans de profession.

— Mlle Rose-Délina Cadieux, décédée le 7 mars, après 19 ans de profession.

— Mlle Asilda Debien, décédée le 6 janvier, après 15 ans de profession.

— Mlle Joseph Sénécal, morte après 15 ans de profession.

— Mde Moïse Durocher, morte après 19 ans de profession.

— Mde Adélarde Léonard, morte après 18 ans de profession.

Saint-Joseph de Lévis. — Mde Vve Benoit Letourneau, en religion Sr Sainte-Claire, décédée le 7 mai, âgée de 88 ans, après 9 ans de profession.

— Mde Filias Bourassa, née Delphine Samson, décédée le 1^{er} juin à l'âge de 48 ans, après 9 ans de profession.

Mde Jean-Baptiste Nolin, en religion Sr Sainte Anne, décédée le 5 juin, âgée de 76 ans, après 4 ans de profession.

Notre-Dame de Lévis. — Mde Louis Corriveau, en religion Sr Sainte Claire, décédée le 20 mai, âgée de 56 ans, après 2 ans de profession.

Saint-Damase. — Mde Alexandre Holde, née Ad. Lussier en religion Sr Claire, décédée au mois d'avril, âgée de 23 ans.

— M. Pascal Beauregard, en religion Fr. Pascal, décédé le 6 juin à l'âge de 83 ans,

Sainte-Thérèse. — Mde Elisabeth Paquette, épouse de M. J.-Baptiste Leporte, décédée après plusieurs années de profession.

Baie Saint-Paul. — Hospice Sainte-Anne. Mde Raymond Boivin, née Zoé Fortin, tertiaire isolée, décédée le 28 juin, à l'âge de 81 ans.

L'Epiphanie. — M. Edmond Lacroix, décédé à l'âge de 68 ans, le 24 janvier, après avoir fait profession sur son lit de mort.

— Mde François Bourque, en religion Sr Henriette, décédée le 22 décembre 1908, à l'âge de 61 ans.

Saint-Simon de Bagot. — Mlle Aspasia Valcourt, en religion Sr Marie-Aspasia, décédée le 30 juin, à l'âge de 55 ans dont 15 de profession.

— Mde Gédéon Cliche, née Valéda Groleau en religion Sainte-Apolline, décédée le 10 mai, à l'âge de 35 ans.

Charleston, Caroline du Sud. — Mde Vve Pierre Larivière née Geneviève Thivierge, tertiaire isolée, décédée le 4 juin, âgée de 79 ans.

Manchester. — Mde François Xavier Parent, en religion Sr Antonia de Sainte-Marie, décédée le 14 juin, à l'âge de 57 ans.

Fall-River, Mass. — Mde J.-B. Dolbec, en religion Sr Elisabeth de Hongrie, décédée le 26 juin, âgée de 68 ans.

R. I. P.



AVIS

Le dimanche, 15 août, commencent les exercices des cinq dimanches en l'honneur des Sacrés Stigmates de N. P. S. François. Une indulgence plénière peut être gagnée chacun de ces cinq dimanches. Le R. P. Ange-Marie a disposé dans une petite brochure, éditée en français et en anglais, les considérations et les prières qu'on peut faire à cette intention. On peut se la procurer à la *Maison Sainte-Marguerite, Candiac-Québec*.

Faveurs diverses

Montréal. — Remerciements à saint Antoine pour deux grâces obtenues avec promesse de faire publier pendant trois fois consécutives. (F. T. 1^e pub.) — Remerciements à saint Antoine pour une grande faveur obtenue après promesse de publier et une aumône. Une abonnée — Actions de grâces à saint Joseph pour recouvrement inespéré d'un prêt considérable. **Tertiaire.** — Remerciements à saint Antoine pour avoir fait retrouver une malle égarée qui contenait de grandes valeurs ; pour avoir fait rendre une assurance sur la vie, périmée par suite de négligence dans le paiement des annuités. Publication promise. M.-L., Tertiaire. — **Ville Saint-Paul.** — Remerciements à saint Antoine et à la sainte Vierge, pour deux faveurs obtenues après promesse de publier dans la *Revue*. M. D. D. — **L'Acadie.** Guérison d'un cas désespéré d'épilepsie par l'intercession de saint Antoine et de saint François d'Assise avec promesse de faire publier. Une abonnée. — Remerciements pour faveur obtenue par l'invocation du Saint-Esprit. B. P. — Remerciements à saint François d'Assise et au Sacré-Cœur de Jésus pour faveur obtenue. — Remerciements à saint Antoine pour faveur obtenue avec promesse de la faire publier. — Reconnaissance à saint Antoine pour objets perdus et retrouvés. — Remerciements à saint Antoine pour grande faveur obtenue avec promesse d'aumône et de publication dans la *Revue*. — J'avais perdu un insigne de zélatrice, je n'avais plus aucun espoir de le retrouver. Alors je pensais à saint Antoine et lui promettant 10 cts pour le pain des pauvres, et promettant aussi de le faire publier, j'ai retrouvé l'insigne perdu. (Mde L). — Actions de grâces à saint Antoine et à saint François pour m'avoir fait trouver un ouvrage qui me procure un assez bon salaire L. M. — Actions de grâces au Sacré-Cœur de Jésus, au Sacré-Cœur de Marie, à saint Joseph, au Frère Didace pour faveur obtenue avec promesse de faire publier dans la *Revue*. — Mlle B. B. — Mille remerciements à Notre-Dame du Très Saint Sacrement pour la guérison d'un violent mal d'estomac qui durait depuis trois jours, en appliquant une image de la communion de la Très Sainte Vierge et l'invocation de Notre-Dame du Très-Saint Sacrement, avec promesse de publication. Une abonnée.

Intentions recommandées

N. S. Père le Pape Pie X. — La Sainte Eglise et le Clergé régulier et séculier persécutés en France. — Les Missions franciscaines, en particulier celles de la Terre-Sainte, de la Chine et du Japon. — La Prédication de la Tempérance.

Grâces spirituelles, 33. — Pécheurs, 44. — Vocations, 16. — Positions, 10. — Malades, 43. — Jeunes gens, 15. — Jeunes filles, 14. — Défunts, 16. — Actions de Grâces, 10. — Ivrognes, 28. — Familles santé, 10. — Familles-accord, 12. — Indifférents, 6. — Grâces temporelles, 39. — Familles prospérité, 11. — Grâces d'état, 10. — Enfants, 9. — Objets perdus, 9. — Un parent disparu depuis plus de 20 ans.